ANNEXES

Annexe 1 : Arrêté n°2015133-0007 du 13 mai 2015 qualifiant de Projet d'Intérêt Général le projet d'exploitation par Ciments Calcia du gisement de calcaire cimentier situé sur la commune de Brueil-en-Vexin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Arrêté n° 2015133-0007

signé par
Erard CORBIN de MANGOUX, Préfet

Le 13 mai 2015

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire
DDT

Arrêté qualifiant de projet d'intérêt général le projet d'exploitation par la société Ciments Calcia du gisement de calcaire cimentier situé sur la sommune de Brueil-en-Vexin

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES YVELINES

ARRÊTÉ PREFECTORAL

qualifiant de projet d'intérêt général
le projet d'exploitation par la société Ciments Calcia
du gisement de calcaire cimentier situé sur la commune de Brueil-en-vexin

Le Préfet des Yvelines
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code de l'urbanisme et, notamment, ses articles L.121-2, L.121-9 et R.121-4,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L512-2, R512-26 à R512-30,

VU le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) approuvé par l'État par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

VU le décret du 5 juin 2000 définissant, par l'application de l'article 109 du code minier, une zone de carrières de calcaires cimentiers dans le département des Yvelines, publié au Journal officiel du 7 juin 2000 et faisant suite à l'avis favorable du Conseil d'État en date du 21 décembre 1999,

VU l'arrêt du Conseil d'État n° 223851 en date du 28 mai 2003,

VU le schéma départemental révisé des carrières des Yvelines (SDC), approuvé par arrêté préfectoral n ° 2013326-0006 du 22 novembre 2013,

VU la charte du parc naturel régional du Vexin français et notamment son article 7,

VU la demande de qualification du projet de carrière en projet d'intérêt général (PIG) présentée par Ciments Calcia, par courrier daté du 22 mai 2014 adressé au préfet des Yvelines, et le dossier descriptif du projet fourni à l'appui de cette demande,

VU l'arrêté préfectoral n°2014251-0015 du 8 septembre 2014 fixant les modalités de mise à disposition du public du dossier définissant le principe et les conditions de réalisation du projet d'exploitation par la société Ciments Calcia du gisement de calcaire cimentier situé sur la commune de Brueil-en-vexin et constitué en vue de la qualification du projet en projet d'intérêt général (PIG),

VU la mise à disposition du public de l'arrêté préfectoral sus-visé et de ses annexes qui s'est déroulée du 22 septembre au 18 octobre 2014 et le bilan de cette mise à disposition mis en ligne sur le site http:/www.yvelines.gouv.fr/,

VU les réunions de concertation organisées sous l'égide du sous-préfet de Mantes-la-Jolie les 5 mai 2014, 20 octobre 2014, 1er, 10 et 15 décembre 2014 et l'ensemble des présentations faites dans ce cadre et mises en ligne sur le site www.calcaire-vexin.fr,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) opposable de la commune de Brueil-en-Vexin, approuvé le 26 janvier 2012,

VU le plan d'occupation des sols (POS) opposable de la commune de Guitrancourt, approuvé le 22 novembre 1982, modifié le 6 mars 2001 et mis à jour le 27 juin 2008,

Considérant que le gisement de calcaire cimentier présent sur la commune de Brueil-en-Vexin s'inscrit au sein d'un gisement identifié comme d'intérêt interrégional par le SDRIF,

Considérant qu'il s'inscrit, par ailleurs, dans le périmètre de la zone de recherches et d'exploitation de carrières de matériaux calcaires, dite « zone 109 », instituée par le décret du 5 juin 2000 qui consacre l'intérêt général de la mise en valeur du gisement de calcaire cimentier ainsi délimité,

Considérant qu'en conséquence, l'implantation territoriale du projet de carrière présenté par Ciments Calcia, qui vise à l'exploitation de ce gisement, est conforme aux documents de planification en vigueur et que l'accès à ce gisement stratégique doit être préservé en vue de son exploitation,

Considérant que cette implantation et la délimitation du périmètre du projet ont pris en compte les périmètres de protection des champs captants définis par l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2008,

Considérant la concertation préalable engagée autour du projet et, notamment, les différentes réunions de concertation visées au présent arrêté, ainsi que les présentations faites dans ce cadre, qui ont permis de faire évoluer le projet,

Considérant notamment que la profondeur d'exploitation du gisement pourra se situer au-dessus de la nappe sous-jacente pour éviter toutes perturbations du régime d'écoulement des eaux,

Considérant notamment que l'emprise de l'infrastructure de liaison nécessaire à l'acheminement des matériaux extraits a été significativement réduite et qu'elle ne pourra être autorisée que sous réserve du choix du moindre impact vis-à-vis notamment du patrimoine naturel et de la mise en œuvre de mesures adaptées à sa préservation,

Considérant que ces modifications concourent à ce que l'impact du projet sur l'environnement soit le plus réduit possible, notamment s'agissant de son impact sur l'eau, le paysage et les continuités écologiques,

Considérant qu'au terme de l'exploitation, les sols concernés seront rendus à une vocation agricole, naturelle ou boisée dans le cadre d'une gestion durable du sous-sol prévoyant un réaménagement progressif phasé dans le temps,

Considérant que dans le cadre de ce réaménagement coordonné la priorité devra être donnée à un retour à la vocation agricole initiale des terres faisant l'objet d'une exploitation en tant que carrière,

Considérant l'épuisement programmé, à l'échéance de fin 2017, du gisement de calcaire actuellement exploité par Ciments Calcia sur la commune voisine de Guitrancourt,

Considérant la nécessité de délivrer de nouvelles autorisations d'exploiter, soulignée par le SDC révisé des Yvelines, afin d'assurer la pérennité de l'exploitation de la cimenterie de Gargenville, dernière cimenterie présente en Île-de-France pour assurer l'approvisionnement des chantiers de la région en ciment,

Considérant les besoins en calcaire cimentier de la région Île-de-France, plus important consommateur au niveau national, et son taux de dépendance aux apports extérieurs,

Considérant l'accroissement prévisible notable de ces besoins dans le cadre de la mise en œuvre du Grand Paris et la nécessité qui en résulte d'assurer la meilleure mobilisation possible des gisements locaux afin de ne pas accroître la part, déjà considérable, des apports extérieurs par ailleurs préjudiciables à l'environnement au regard de leur « coût carbone »,

Considérant les contraintes logistiques relatives à l'acheminement des matériaux de construction vers les sites de consommation et la plus-value à la fois économique, technique et environnementale que constitue la possibilité offerte d'un acheminement du ciment produit par voie fluviale jusqu'aux plates-formes de transit des matériaux et de production de béton,

Considérant que le ciment constitue une matière première indispensable aux secteurs avals stratégiques que sont le bâtiment et les transports et qu'il convient en conséquence de préserver l'accès aux gisements de qualité identifiés à proximité des lieux de consommation,

Considérant l'impact de la cimenterie de Gargenville sur l'emploi local et son empreinte socio-économique sur le secteur du Mantois,

Considérant l'objectif prioritaire visant à renforcer et sécuriser l'approvisionnement en matières premières de l'ensemble de la chaîne de valeur industrielle tel qu'il apparaît dans le contrat de filière signé le 19 juin 2014 par le comité stratégique de filière des industries extractives et de première transformation dans le cadre du Conseil National de l'Industrie,

Considérant l'intérêt du maintien d'une unité industrielle locale de production de ciment au regard à la fois des besoins de la région en matériaux de construction et des contraintes d'acheminement,

Considérant qu'il résulte de tout ce qui précède que le projet d'exploitation du gisement de calcaire cimentier présent sur la commune de Brueil-en-Vexin présente un caractère d'utilité publique et qu'en application de l'article L .121-2 du code de l'urbanisme, l'État veille, notamment, à la prise en compte des projets d'intérêt général,

Considérant que ce projet d'utilité publique est destiné à la mise en valeur des ressources naturelles et qu'il constitue un projet d'intérêt général au sens de l'article L.121-9 du code de l'urbanisme,

Considérant qu'il convient de veiller à ce que les documents d'urbanisme opposables sur les communes de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt prennent en compte le projet d'exploitation du gisement de calcaire cimentier tel qu'il est présenté dans le dossier descriptif qui a été mis à disposition du public, et qu'ils ne comportent, notamment, aucune disposition susceptible de compromettre ou empêcher la réalisation dudit projet,

Considérant que cette nécessité d'adapter les documents d'urbanisme afin de permettre la réalisation du projet ne préjuge pas des décisions susceptibles d'être prises à l'issue de l'instruction de la demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement,

Considérant que dans l'hypothèse où une autorisation d'exploiter serait accordée, elle serait assortie, après les études d'impacts et enquêtes publiques requises, conformément à l'article L512-1 du code de l'environnement, de prescriptions permettant que les intérêts mentionnés aux articles L211-2 et L511-1 du code de l'environnement soient garantis et intégrant les conditions de réaménagement du site après exploitation,

SUR PROPOSITION du directeur départemental des territoires des Yvelines,

ARRÊTE :

Article 1er : Le projet de la société Ciments Calcia concernant l'exploitation du gisement de calcaire cimentier présent sur la commune de Brueil-en-Vexin, tel qu'il apparaît au dossier annexé à l'arrêté préfectoral n° 2014251-0015 du 8 septembre 2014, est qualifié de projet d'intérêt général (PIG), au sens de l'article L.121-9 du code de l'urbanisme, en vue de sa prise en compte dans les documents d'urbanisme des communes de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt.

Article 2 : Le présent arrêté est notifié aux maires de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt et les incidences du projet sur les documents d'urbanisme de ces communes sont également portées à leur connaissance, conformément à l'article R.121-4 du code de l'urbanisme.

Article 3 : Les communes de Brueil-en-Vexin et Guitrancourt disposent, conformément à l'article L123-14-1, d'un délai d'un mois, à compter de la notification du présent arrêté, pour faire connaître si elles entendent opérer la mise en compatibilité nécessaire à la réalisation du projet qualifié d'intérêt général.

Article 4 : À défaut d'accord des communes d'opérer cette mise en compatibilité, ou en l'absence de réponse dans le délai visé à l'article 3, cette mise en compatibilité sera engagée et approuvée par le préfet en application des dispositions de l'article L.123-14-1 du code de l'urbanisme.

Article 5: En cas d'accord des communes pour mettre leurs documents d'urbanisme opposables en compatibilité avec le projet qualifié d'intérêt général, la délibération approuvant cette mise en compatibilité devra intervenir dans un délai de six mois à compter de la notification initiale du présent arrêté.

Article 6 : Jusqu'à la prise en compte du projet qualifié d'intérêt général dans les documents d'urbanisme des communes concernées, le dossier de présentation afférant à ce projet peut être consulté à la mairie de Brueil-en-Vexin, à la mairie de Guitrancourt, à la préfecture des Yvelines et à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie aux jours et heures habituelles de réception du public.

Article 7 : Le présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Yvelines, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 8 : Le présent arrêté sera caduc à l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la notification prévue à l'article 2.

Article 9 : Il sera affiché pendant un mois en mairie de Brueil-en-Vexin, en mairie de Guitrancourt, à la préfecture des Yvelines et à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie ainsi que sur le site internet de la préfecture des Yvelines : http://www.yvelines.gouv.fr.

Un avis mentionnant cet affichage sera publié par les soins du préfet aux frais de la société Ciments Calcia dans deux journaux habilités à recevoir les annonces légales et judiciaires dans le département et la région.

Article 10:

Le secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Le sous-préfet de Mantes-la-Jolie,

Le directeur départemental des territoires,

Le maire de la commune de Brueil-en-Vexin,

Le maire de la commune de Guitrancourt,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté,

Fait à Versailles, le 13 MAI 2015
Le Préfet

Le Préfet des Yvelines

Erard CORBIN de MANGOUX

Annexe 2 : Pouvoirs du signataire de la demande et KBis de Ciments Calcia

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Ciments Calcia
Direction Générale
Les Technodes
78931 Guerville cedex
France
Tél +33 (0) 1 34 77 78 00
www.ciments-calcia.fr

POUVOIR

Je soussigné,

Jean-Marc JUNON, agissant en qualité de Président de la société CIMENTS CALCIA, Société par Actions Simplifiée au capital de 593 836 525 Euros, ayant son siège social rue de Technodes à Guerville (78930), immatriculée au RCS à Versailles sous le n° B 654 800 689, dûment habilité aux fins des présentes.

Donne pouvoir à :

Jean-François BRICAUD, Directeur de l'Usine de Gargenville

A l'effet de signer, au nom et pour le compte de CIMENTS CALCIA, la demande d'autorisation environnementale pour notamment :

- exploiter une carrière de calcaire, sur la commune de Brueil-en-Vexin,
- exploiter une installation de concassage et de criblage, sur la commune de Brueil en Vexin
- défricher une superficie de 1,25 ha de bois, sur les communes de Brueil-en-Vexin et de Guitrancourt,

ainsi que tous les documents composant le dossier, et plus généralement faire le nécessaire pour procéder à toutes les formalités requises pour mener à bien cette opération.

Fait à Guerville, le 23 Juin 2017

Jean-Marc JUNON
Président

Greffe du Tribunal de Commerce de Versailles
1 PL ANDRE MIGNOT
RP 1125
78011 VERSAILLES CEDEX

N° de gestion 1992B00392

Code de vérification : 73paoecu1T
https://www.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 17 mai 2017

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	654 800 689 R.C.S. Versailles
Date d'immatriculation	12/02/1992
Transfert du	R.C.S. de Tours en date du 28/10/1991
Dénomination ou raison sociale	**CIMENTS CALCIA**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	593 836 525,00 Euros
Adresse du siège	Rue DES TECHNODES 78930 Guerville
Durée de la personne morale	Jusqu'au 08/03/2064
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	JUNON Jean-Marc
Date et lieu de naissance	Le 15/10/1956 à Mont-lès-Seurre (71)
Nationalité	Française
Domicile personnel	Les Tehnodes 78930 Guerville

Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination	KPMG SA
Adresse	2BIS RUE DE VILLIERS LES HAUTS VILLIERS 92309 EVALLOIS PERRET CEDEX
Immatriculation au RCS, numéro	775 726 417 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux comptes suppléant

Dénomination	SALUSTRO REYDEL
Forme juridique	Société anonyme
Adresse	2 Avenue Gambetta - Tour Eqho 92066 Paris la Défense CEDEX
Immatriculation au RCS, numéro	652 044 371 R.C.S. Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	Rue DES TECHNODES 78930 Guerville
Activité(s) exercée(s)	La fabrication et la vente du ciment et d'une façon générale de tous liants hydrauliques, généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, lors de la fin de location gérance.
Date de commencement d'activité	01/06/1987
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	78930 Guerville
Activité(s) exercée(s)	Ensachage entreposage et vente de ciments et autres liants hydrauliques
Date de commencement d'activité	12/06/1992

Origine du fonds ou de l'activité	Apport partiel d'actif
Précédent exploitant	
Dénomination	CIMENTS FRANCAIS
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	78440 Gargenville
Activité(s) exercée(s)	Fabrication de ciments
Date de commencement d'activité	12/06/1992
Origine du fonds ou de l'activité	Apport partiel d'actif
Précédent exploitant	
Dénomination	CIMENTS FRANCAIS
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Aubenas
R.C.S. Salon-de-Provence
R.C.S. Caen
R.C.S. Saintes
R.C.S. Bourges
R.C.S. Nîmes
R.C.S. Bordeaux
R.C.S. Libourne
R.C.S. Tours
R.C.S. Nantes
R.C.S. Châlons-en-Champagne
R.C.S. Nancy
R.C.S. Metz
R.C.S. Bayonne
R.C.S. Strasbourg
R.C.S. Paris
R.C.S. Rouen
R.C.S. Meaux
R.C.S. Niort
R.C.S. Amiens
R.C.S. Nanterre

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° 8629 du 17/09/2004	Société ayant participé à l'opération de fusion : dénomination CIMENTS DE L'ADOUR Forme juridique SAS Siège social RUE MAURICE PERSE 64340 BOUCAU Rcs BAYONNE 389 475 211

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

Annexe 3 : Attestations de maîtrise foncière

Cette annexe comprend la liste des parcelles de la carrière en projet et du défrichement situé hors emprise (dans les bois d'Hanneucourt et de Moussus-Saint-Laurent), la cartographie du foncier maîtrisé par Ciments Calcia et les actes notariés correspondants.

Parcelles de la carrière en projet (périmètre ICPE)

Commune	Section	n°	Lieu-Dit	Propriétaire	Surface cadastrale totalité parcelle	Superficie dans périmètre ICPE	Observation	Maîtrise foncière Ciments Calcia (17 mai 2017)
BRUEIL-EN-VEXIN	D	29	Le Bois de Moussus	Ciments Calcia	0ha54a50	0ha05a62	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	52	Le Bois de Moussus	Tiers	0ha73a70	0ha07a91	Partie de parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	D	53	La Marnière de Moussus	Tiers	7ha59a29	6ha93a11	Partie de parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	D	55	Le Bocquet Cailloy	Tiers	1ha38a90	1ha25a90	Partie de parcelle	Promesse de vente
BRUEIL-EN-VEXIN	D	56	Le Bocquet Cailloy	Tiers	1ha17a60	1ha17a60	Totalité parcelle	Promesse de vente
BRUEIL-EN-VEXIN	D	57	Le Bocquet Cailloy	Tiers	7ha71a70	7ha59a90	Partie de parcelle	Promesse de vente
BRUEIL-EN-VEXIN	D	58	Le Bocquet Cailloy	Ciments Calcia	5ha58a40	5ha58a40	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	59	Les Franches Terres	Tiers	15ha04a40	15ha04a40	Superficie à confirmer par procédure alignement	Promesse de vente
BRUEIL-EN-VEXIN	D	60	Les Franches Terres	Tiers	2ha26a00	2ha26a00	Totalité parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	D	61	Les Franches Terres	Tiers	2ha61a70	2ha61a70	Totalité parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	D	62	Les Franches Terres	Tiers	6ha41a50	6ha41a50	Superficie à confirmer par procédure alignement	Promesse de vente
BRUEIL-EN-VEXIN	D	63	Les Franches Terres	Tiers	0ha74a20	0ha74a20	Superficie à confirmer par procédure alignement	Promesse de vente
BRUEIL-EN-VEXIN	D	65	Saint Laurent	Tiers	0ha97a80	0ha97a80	Superficie à confirmer par procédure alignement	
BRUEIL-EN-VEXIN	D	67	Saint Laurent	Ciments Calcia	0ha00a15	0ha00a15	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	68	Saint Laurent	Ciments Calcia	0ha08a21	0ha01a00	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	84	Saint Laurent	Ciments Calcia	0ha54a40	0ha03a65	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	87	La Marnière de Moussus	Ciments Calcia	9ha75a20	9ha00a21	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	88	Saint Laurent	Ciments Calcia	3ha53a33	3ha53a33	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	89	Saint Laurent	Ciments Calcia	20ha08a07	20ha08a07	Superficie à confirmer par procédure alignement	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	93	Saint Laurent	Ciments Calcia	2ha48a88	2ha47a46	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	96	Bois de Saint Laurent	Ciments Calcia	0ha09a80	0ha09a80	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	97	Bois de Saint Laurent	Ciments Calcia	0ha07a25	0ha07a25	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	106	Saint Laurent	Ciments Calcia	0ha41a90	0ha00a41	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	116	Saint Laurent	Ciments Calcia	1ha32a80	1ha08a04	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	117	Saint Laurent	Ciments Calcia	3ha52a07	3ha06a09	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	118	Saint Laurent	Ciments Calcia	0ha07a16	0ha07a16	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	119	Saint Laurent	Ciments Calcia	0ha01a20	0ha01a20	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	120	La Marnière de Moussus	Ciments Calcia	1ha03a20	0ha81a58	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	D	121	La Marnière de Moussus	Ciments Calcia	0ha26a40	0ha26a40	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	E	78	Les Blancs Friches	Tiers	0ha07a40	0ha04a69	Partie de parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	E	79	Les Blancs Friches	Ciments Calcia	0ha08a00	0ha05a61	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	E	80	Les Blancs Friches	Ciments Calcia	7ha20a70	4ha10a07	Partie de parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	E	93	La Marlière	Tiers	3ha09a50	0ha07a52	Partie de parcelle	Promesse de vente
BRUEIL-EN-VEXIN	E	94	La Marlière	Tiers	2ha02a30	0ha88a69	Partie de parcelle	Promesse de vente
BRUEIL-EN-VEXIN	E	95	La Marlière	Tiers	0ha77a30	0ha58a19	Partie de parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	E	96	La Marlière	Tiers	1ha06a30	0ha98a81	Partie de parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	E	97	La Marlière	Ciments Calcia	0ha74a10	0ha74a10	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	E	98	La Marlière	Tiers	0ha95a10	0ha95a10	Totalité parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	E	99	La Marlière	Ciments Calcia	0ha30a40	0ha30a40	Totalité parcelle	Pleine propriété
BRUEIL-EN-VEXIN	E	100	La Marlière	Tiers	1ha77a00	1ha77a00	Totalité parcelle	
BRUEIL-EN-VEXIN	E	101	La Marlière	Tiers	1ha20a00	1ha20a00	Totalité parcelle	
				TOTAL SUPERFICIE PARCELLAIRE		**103ha06a01**		

Commune	Numéro de chemin rural	Superficie dans périmètre ICPE
BRUEIL-EN-VEXIN	CR 15	0ha42a37
BRUEIL-EN-VEXIN	CR 26	0ha30a92
BRUEIL-EN-VEXIN	CR 32	0ha40a58
	TOTAL CHEMINS RURAUX	**1ha13a87**

Projet de périmètre ICPE	
Emprise	**104ha46a29**
dont superficie cadastrale	103ha06a01
dont maîtrise foncière Ciments Calcia au 17/05/17	84ha65a71
en pleine propriété de Ciments Calcia	51ha46a00
sous promesse de vente au bénéfice de Ciments Calcia	33ha19a71
dont chemins ruraux non cadastrées au 17/05/17	1ha13a87

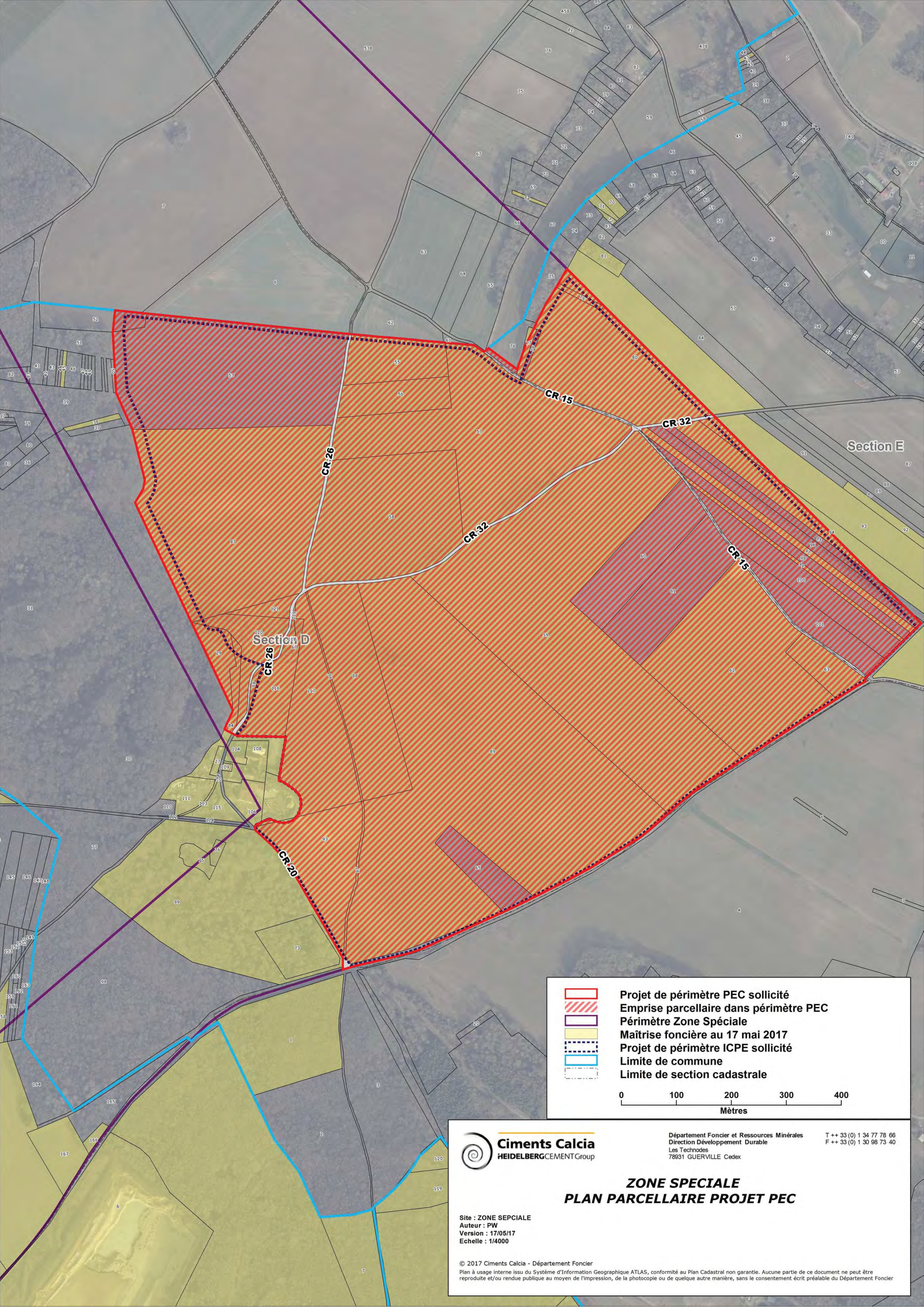

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Département Foncier et Ressources Minérales
Direction Développement Durable
Les Technodes
78931 GUERVILLE Cedex

T ++ 33 (0) 1 34 77 78 66
F ++ 33 (0) 1 30 98 73 40

ZONE SPECIALE
PLAN PARCELLAIRE PROJET PEC

Site : ZONE SEPCIALE
Auteur : PW
Version : 17/05/17
Echelle : 1/4000

© 2017 Ciments Calcia - Département Foncier
Plan à usage interne issu du Système d'Information Geographique ATLAS, conformité au Plan Cadastral non garantie. Aucune partie de ce document ne peut être reproduite et/ou rendue publique au moyen de l'impression, de la photocopie ou de quelque autre manière, sans le consentement écrit préalable du Département Foncier

Notaire

19, AVENUE FRANKLIN-ROOSEVELT
B.P. 81427 - 78204 MANTES-LA-JOLIE

Jean-François DECLETY

TELEPHONE : 01.30.63.20.20
TELECOPIEUR : 01.34.97.83.24
TELECOPIEUR : 01.30.94.00.10

NOTAIRES ASSISTANTS
VERONIQUE MENANT
VIRGINIE CALLE
ANNE-SOPHIE INDERGAND-CRILLET
COLLABORATEURS
CHRISTELLE MERIEUX
AURELIE PRETTE

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Jean-François DECLÉTY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques DUBOIS, Jean-François DECLETY, Céline JARROSSAY, Jean-Baptiste DUBOIS et Anne-Sophie GOUX-GENET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial», titulaire d'un Office Notarial à MANTES-LA-JOLIE, 19, avenue du Président Franklin Roosevelt, CERTIFIE ET ATTESTE,

QUE :

La Société dénommée **CIMENTS CALCIA**, Société par actions simplifiée au capital de 593836525,00 €, dont le siège est à GUERVILLE (78930), Rue des Technodes, identifiée au SIREN sous le numéro 654800689 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

1°) EST PROPRIETAIRE DES BIENS CI-APRES DESIGNES :

A BRUEIL-EN-VEXIN (YVELINES) 78440.

Diverses parcelles sises dite commune.

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	29	Le Bois Moussus	54a50ca
D	58	Le Bocquet Cailloy	5ha 58a 40ca
D	67	Saint Laurent	15ca
D	68	Saint Laurent	8a 21ca
D	84	Saint Laurent	54a 40ca
D	87	La Marnière de Moussus	9ha 75a 20ca
D	88	Saint Laurent	3ha 53a 33ca
D	89	Saint Laurent	20ha 08a 07ca
D	93	Saint Laurent	2ha 48a 88ca
D	96	Bois de Saint Laurent	9a 80ca
D	97	Bois de Saint Laurent	7a 25ca
D	106	Saint Laurent	41a 90ca
D	116	Saint Laurent	1ha 32a 80ca
D	117	Saint Laurent	3ha 52a 07ca
D	118	Saint Laurent	07a 16ca
D	119	Saint Laurent	01a 20ca
D	120	La Marnière de Moussus	1ha 03a 20ca
D	121	La Marnière de Moussus	26a 40ca
E	79	Les Blancs Friches	08a 00ca
E	80	Les Blancs Friches	7ha 20a 70ca
E	97	La Marlière	74a 10ca
E	99	La Marlière	30a 40ca

2°) Est actuellement bénéficiaire de promesses de vente concernant les parcelles ci-après désignées.

A BRUEIL-EN-VEXIN (YVELINES) 78440

Cadastré :

Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	55	Le Bocquet Cailloy	01 ha 38a 90ca
D	56	Le Bocquet Cailloy	01 ha 17a 60ca
D	57	Le Bocquet Cailloy	07 ha 71a 70ca
D	59	Le Bocquet Cailloy	15 ha 04 a 40ca
E	94	La Marlière	02 ha 02a 30ca
D	62	Les Franches Terres	6ha 41a 50ca
D	63	Les Franches Terres	74a 20ca
E	93	La Marlière	3ha 09a 50ca

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mantes-la-Jolie,
Le 12 Mai 2017.

Me J.F. DECLETY NOTAIRE MANTES-LA-JOLIE

Maître Jean-François DECLETY

Parcelles du périmètre de défrichement situé hors périmètre ICPE

Commune	Section	Numéro	Lieux-dit	Surface cadastrale	Surface à défricher
Brueil-en-Vexin	C	1	Bois de l'Aunay	3 ha 16 a 69 ca	36 a 52 ca
	D	73	Bois de Saint-Laurent	1 ha 08 a 11 ca	5 a 77 ca
		99		6 ha 90 a 23 ca	12 a 23 ca
Guitrancourt	B	6	Le Champ de Saint-Laurent	15 ha 28 a 30 ca	5 a 47 ca
		8	L'Aunay	24 ha 90 a 73 ca	39 a 01 ca
Total				-	**99 a 00 ca**

Notaire

19, AVENUE FRANKLIN-ROOSEVELT
B.P. 81427 - 78204 MANTES-LA-JOLIE

TELEPHONE : 01.30.63.20.20
TELECOPIEUR : 01.34.97.83.24
TELECOPIEUR : 01.30.94.00.10

NOTAIRES ASSISTANTS
VERONIQUE MENANT
VIRGINIE CALLE
ANNE-SOPHIE INDERGAND-CRILLET
COLLABORATEURS
CHRISTELLE MERIEUX
AURELIE PRETTE

Jean-François DECLETY

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître Jean-François DECLÉTY, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Jacques DUBOIS, Jean-François DECLETY, Céline JARROSSAY, Jean-Baptiste DUBOIS et Anne-Sophie GOUX-GENET, notaires associés, société civile professionnelle titulaire d'un office notarial», titulaire d'un Office Notarial à MANTES-LA-JOLIE, 19, avenue du Président Franklin Roosevelt, CERTIFIE ET ATTESTE,

QUE :

La Société dénommée **CIMENTS CALCIA**, Société par actions simplifiée au capital de 593836525,00 €, dont le siège est à GUERVILLE (78930), Rue des Technodes, identifiée au SIREN sous le numéro 654800689 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de VERSAILLES.

EST PROPRIETAIRE DES BIENS CI-APRES DESIGNES :

A BRUEIL-EN-VEXIN (YVELINES) 78440.

Diverses parcelles sises dite commune.

Cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	73	Bois de Saint Laurent	01ha 08a 11ca
D	99	Bois de Saint Laurent	06ha 90a 23ca
C	1	Bois de l'Aunay	03ha 16a 69ca

A GUITRANCOURT (Yvelines)

Diverses parcelles sises dite Commune.

Cadastrées :

Section	N°	Lieudit	Surface
B	6	Le Champ de Saint Laurent	15 ha 28a 30 ca
B	8	L'Aunay	24 ha 90a 73ca

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Mantes-la-Jolie,
Le 19 janvier 2018.

NOTAIRE

Annexe 4 : Avis du Maire de Brueil-en-Vexin, du Président de l'intercommunalité GPS&O et des propriétaires des terrains sur la remise en état

Nom du Propriétaire	Prénom	Section	Parcelle	Lieu-dit	Adresse	Commune	N° de LRAR	Remarque	Retour preuve de dépôt du recommandé	Retour avis de réception du recommandé	Retour avis*
Binan	Désiré	D	61	Les Franches Terres	4613 route de Saint Vallier	06530 SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	1A 114 295 4098 5		X	X	NR
Binet Binet	Michel Catherine	D	53	La Marnière de Moussus	Rue Mare aux Chevaux	78440 BRUEIL EN VEXIN	1A 114 295 4099 2		X	X	D
Cournault	Sabine	D	52	Les bois de Moussus	2 Rue de l' Eglise	78440 SAILLY	1A 093 120 3895 4		X	X	D
Dauwe	Jean	D	57	Le Bocquet Cailloy	13 rue du Moulin	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 125 174 2823 9		X	X	F
		E	94	La Marlière							
EARL Vandeputte		D	62	Les Franches Terres	Ferme de la Malmaison	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 125 174 2824 6		X	X	NR
		D	63	Les Franches Terres							
		E	93	Les Franches Terres							
Emery	Christian	D	60	Les Franches Terres	7 rue du petit clos	14320 LAIZE-LA-VILLE	1A 134 150 9438 0		X	X	NR
Emery	Alain				5 rue d'Arthies	95510 AINCOURT	1A 134 150 9439 7		X	X	NR
Emery	Michel				74 route de Houdan	78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL	1A 134 150 9440 3	Nouvelle adresse : 20 chemin Caillivole, 33320 LA TESTE DE BUCH	X	X	NR
Emery	Chantal				48 rue de l'Eglise	78520 LIMAY	1A 134 150 9441 0		X	X	NR
Emery	Jacqueline				1 rue Thomas	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 134 150 9442 7		X	X	NR
Emery	Roger				Ferme du Haubert	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 134 150 9443 4		X	X	NR
Emery	Serge				Ferme du Haubert	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 134 150 9444 1		X	X	NR
Digaire	Raymonde	E	96	La Marlière	9 rue Normande	95450 SERAINCOURT	1A 125 174 2831 4		X	X	NR
Leroy	Claude	E	95	La Marlière	44 rue du Radidet	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 125 174 2827 7		X	X	D
Rosine	Jacqueline				4 rue du docteur Victore Hutinel	75013 PARIS	1A 134 297 2392 4		X	X	NR
Bisson	Jacques				1 rue du Moulin	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 125 174 2829 1		X	X	NR
Masson	*Jean Paul*	*D*	*55*	*Le Bocquet Cailloy*	*4 rue des Marronniers*	*27000 EVREUX*	*1A 125 174 2830 7*	Représente Mr Raoul Moreau, propriétaire de la parcelle	X	X	F
Moreau	Raoul	D	55	Le Bocquet Cailloy	12 rue de la tuilerie	27220 GROSSOEUVRE	1A 134 297 2367 2	représenté par Mr Jean Paul Masson	X	X	NR
Moreau	Marie-Louise	D	56	Le Bocquet Cailloy	9 cité des Cèdres	95420 MAGNY-EN-VEXIN	1A 134 297 2365 8		X	X	F
Moratel	Daniel				66 rue de la Vallée	95450 SAGY	1A 134 150 9437 3		X	X	F
Moratel	Denis				18 rue du Charne	95450 SAGY	1A 134 150 9436 6		X	X	F
Manfé	Françoise	D	65	Saint Laurent	15 rue Saint-Laurent	78440 SAILLY	1A 125 174 2832 1		X	X	F
		E	100	La Marlière							
		E	101	La Marlière							
		E	98	La Marlière							
SCI de la Ferme de la Malmaison		D	59	Les Franches Terres	Chez Mme Tabernat Nicole 38 Avenue Président Wilson	75016 PARIS	1A 125 174 2833 8		X	X	F
SCI Du moulin du Haubert		E	78	Les Blancs Friches	Ferme du moulin de Haubert	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 125 174 2834 5		X	X	NR

Nom	Adresse	Commune	N° de LRAR	Remarque	Retour preuve de dépôt du recommandé	Retour avis de réception du recommandé	Retour avis*
GPSO	Rue des Chevries	78410 AUBERGENVILLE	1A 134 150 9446 5		X	X	NR

Nom	Chemins ruraux	Adresse	Commune	N° de LRAR	Remarque	Retour preuve de dépôt du recommandé	Retour avis de réception du recommandé	Retour avis*
Mairie de Brueil	CR n°15, CR n°26, CR n°32	14 rue de l'Eglise	78440 BRUEIL-EN-VEXIN	1A 134 150 9445 8		X	X	R

* R : avis reçu ; F : avis reçu avec mention favorable ; D : avis reçu avec mention défavorable ; NR : avis non reçu

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur le Président de la
Communauté Urbaine Grand Paris
Seine et Oise
Rue des Chevries,
78410 Aubergenville

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du Président de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du Code de l'Environnement
Copie : Monsieur le Maire de Brueil en Vexin

LRAR 1A 134 150 9446 5

Monsieur le Président,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis du maire ou du président de l'établissement publics de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme, sur l'état dans lequel le site devra être remis lors de son arrêt définitif.

C'est pourquoi, dans la perspective du dépôt de notre dossier de demande d'autorisation d'exploiter la carrière de Brueil-en-Vexin, nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et un descriptif relatifs à la remise en état du site ainsi qu'un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du Président de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise, compétent en matière d'urbanisme. Il concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine par le demandeur.

Par ailleurs, cet avis ne préjuge ni ne se substitue aux avis qui devront être rendus ultérieurement, au cours de l'instruction de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François BRICAUD
Directeur Usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE GRAND PARIS SEINE ET OISE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, ...,

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis ..... sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,
Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Communauté Urbaine Grand Paris
Seine & Oise
Mr le Président
Aue des Chênes
78410 AUBERGENVILLE

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1022905 04-16

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9446 5

COURRIER SUIVI

ZS

Expéditeur

CIMENTS CALCIA
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Avenue Victor Hugo
N°:
Libellé de la voie

78410 GARGENVILLE
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 860 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 60 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 134 150 9446 5**

COURRIER SUIVI

Expéditeur

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092505 04-16

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 1A 134 150 9446 5**

Renvoyer à FRAB

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur le Maire
Mairie de Brueil-en-Vexin
14 rue de l'Eglise
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9445 8

Monsieur le Maire,

Lors de notre entrevue à l'usine de Gargenville le vendredi 9 décembre et à la suite des présentations faites en comités de suivi, nous vous avions détaillé le schéma de remise en état élaboré pour la carrière en projet. Lors des échanges, nous vous avions informé que, étant donné que votre commune est propriétaire de chemins ruraux inclus pour partie dans le projet d'exploitation, nous solliciterions votre avis sur la remise en état.

Comme nous vous l'avions évoqué, la sollicitation de cet avis découle de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement de l'article du code de l'environnement cité en référence. Cet article prévoit que le pétitionnaire doit annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

Les chemins ruraux propriétés de la commune et inclus pour partie dans le projet d'exploitation sont indiqués dans le tableau ci-dessous. En conséquence, nous sollicitions l'avis de la commune de Brueil-en-Vexin, sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	N° de chemin rural	Libellé du chemin rural
BRUEIL-EN-VEXIN	CR 15	Dit de Verneuil à Mantes
BRUEIL-EN-VEXIN	CR 26	Dit de Saint-Laurent à Sailly
BRUEIL-EN-VEXIN	CR 32	Dit de Saint-Laurent à Brueil-en-Vexin

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine par le demandeur.

Par ailleurs, cet avis ne préjuge ni ne se substitue aux avis qui devront être rendus ultérieurement par la commune, au cours de l'instruction de la demande d'autorisation d'exploitation de carrière.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 134 150 9445 8**

COURRIER SUIVI

Destinataire

Mairie de Bréel-en-Vexin
11, rue de l'Eglise
A l'attention de Mr le Maire

78440 BREEL EN VEXIN

Expéditeur

75

Cimaris Calia

Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usa de Gargenville

N°: Avenue Victor Hugo

Libellé de la voie

78440 Gargenville

Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO_2

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092905 01-16

Expéditeur

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 000 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Brueil-en-Vexin

12 MAI 2017

Monsieur Bricaud
Directeur d'usine
CIMENTS CALCIA
Avenue Victor Hugo
78440 GARGENVILLE

Brueil-en-Vexin, le 9 mai 2017

Recommandée avec AR

N/REF : BC/BP/25-17

Monsieur le Directeur,

Par courrier reçu le 20 mars, vous sollicitez l'avis de la commune sur la remise en état du site que vous souhaitez exploiter à Brueil-en-Vexin.

Avec ce courrier, vous trouverez les remarques formulées par le Conseil Municipal qui s'est réuni le jeudi 4 mai 2017 pour émettre un avis sur votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

BrunoCARPIN
Maire

MAIRIE DE BRUEIL EN VEXIN (Yvelines)

www.brueil-en-vexin.fr
Mairie. 14, rue de l'église 78440 Brueil-en-Vexin. Tel. : **01 34 75 37 20** Fax : 01 34 75 42 28
Courriel : mairie.brueilenvexin@wanadoo.fr

Parc naturel régional du Vexin français

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BRUEIL EN VEXIN
TEL : 01 34 75 37 20
FAX : 01 34 75 42 28
Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mil dix sept le 4 mai à 20H le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence Monsieur Bruno CAFFIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique Abbassian, Claude Leroy, Martine Tellier, Messieurs Bruno Caffin, Philippe Pascal, Thierry Bechennec, Marc Vandeputte, Patrice Vandermeersch, Michel Binet, Willy Lejeune, Hervé Vazeilles,

Pouvoir : M. Antoine Westelynck a donné pouvoir à M. Caffin

M. Alexandre Rézé a donné pouvoir à M.Vandeputte

Absent : M. Enric Devanne

Secrétaire de séance : M. Philippe Pascal

Projet d'exploitation d'une carrière à Brueil-en-Vexin, avis du propriétaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'article D181-15-2-11 du code de l'environnement prévoit que tout pétitionnaire doit annexer à sa demande d'autorisation d'exploiter, l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation. Il s'étonne que dans cette affaire, la commune ne soit consultée que parce qu'elle est propriétaire des chemins CR 15 dit de Verneuil à Mantes, CR 26 dit de Saint Laurent à Sailly et CR32 dit de Saint Laurent à Brueil-en-Vexin. Le Conseil municipal prend connaissance des réserves formulées par Antoine Westelynck, conseiller municipal et s'associe à la réflexion sur les différents points du projet.

Les Considérations générales :

Le courrier de Calcia présente le dispositif de remise en état de la carrière de Brueil en Vexin « à l'issue de l'exploitation », le plan d'état final réaménagé du site de Brueil en Vexin fait partie de la présentation du projet « repensé » présenté lors de la réunion du comité de suivi du 01/07/2016. Lors de cette réunion, ce plan était présenté comme l'état final « à 30 ans », ce qui correspond à la seule exploitation de la partie « Brueil en Vexin ».

Si ce descriptif correspond uniquement à l'exploitation sur Brueil en Vexin, cela veut-il dire que Calcia renonce à toute exploitation sur la totalité du site de la zone 109 et notamment l'exploitation sur la commune de Sailly ? Comment la remise en état sera-t-elle coordonnée avec la poursuite de l'exploitation sur Sailly ? Où seront positionnés le concasseur et le convoyeur ? Il serait pertinent de préciser une date approximative à laquelle correspond ce descriptif et comment il s'articule avec l'exploitation sur la zone de Sailly. En effet, selon la logique d'exploitation, la zone écologique de Brueil présentée dans le projet sera inévitablement,

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BRUEIL EN VEXIN
TEL : 01 34 75 37 20
FAX : 01 34 75 42 28
Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

dans la deuxième phase d'exploitation, longée par une piste qui reliera l'exploitation de la carrière de Sailly à l'entrée du tunnel de Guitrancourt.

Zone agricole :

Il est toujours aussi questionnable de considérer que la repose de terres excavées, stockées durant des décennies puisse redonner des terres fertiles propices à l'agriculture. Gardons en mémoire l'échec des tentatives de cultures maraîchères sur la carrière de Guitrancourt !

Aménagement d'une zone « écologique »

Les plans fournis ne permettent pas vraiment de se donner une idée du profil du relief ainsi recréé. Pourquoi ne disposons nous pas de plans de coupe ?

Cette zone n'étant pas remblayée, elle laissera apparaître un front de taille inhabituel dans les paysages traditionnels du Vexin, plus encore, cette zone étant située dans la zone de relief le plus élevé, sera visible de très loin notamment depuis Jambville, sur les hauteurs de Brueil en Vexin en direction de Damply ou des hauteurs de Sailly par exemple.

Une zone de parking est prévue à l'entrée de la zone écologique, un autre parking est prévu dans le Bois de Moussus, quel est l'intérêt de prévoir deux zones de parking et notamment ouvrir une nouvelle brèche dans le Bois de Moussus qui n'aura pas besoin de cette entaille ?

L'intérêt de créer deux zones de parking est largement contestable : il serait surprenant que les modestes aménagements prévus attirent un nombre important de promeneurs, l'étape de « curiosité » des habitants voisins étant passée. Alors, pourquoi ne pas centraliser le parking à la Ferme Saint Laurent et prévoir un chemin pédestre vers la zone écologique

La zone écologique est cernée par un sentier de découverte écologique (boucle de 2.5km) et une passerelle surplombera la zone humide.

Ces aménagements nécessiteront un entretien régulier, de même la fréquentation du site par les promeneurs nécessitera la mise en place de mobilier (bancs, poubelles par exemple) qui génèreront des dépenses dont la prise en charge n'est pas précisée. Par ailleurs, qui devra gérer ce site ? Aucune proposition d'exploitation n'est faire à ce sujet.

Ferme Saint Laurent :

Le courrier reçu ne détaille en aucune façon le devenir de la Ferme Saint Laurent. Quelle sera sa vocation après l'exploitation de la carrière ?

Ne serait-il pas pertinent d'intégrer la réhabilitation de la ferme dans le projet global de remise en état du site, de mettre en valeur son architecture (ancien couvent, chapelle du XIème) et la transformer en centre d'intérêt pédagogique ou autre site d'intérêt local en coordination avec le Parc Naturel Régional du Vexin ? Un projet de réhabilitation de la Ferme Saint Laurent doit être intégré dans le schéma de remise en état de la carrière après exploitation.

Plate-forme technique :

Le projet de carrière inclut l'implantation d'une plate-forme technique utilisée pour l'entretien des engins de terrassement. Le descriptif de la remise en état du site ne précise aucune modalité de reconversion de cet

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE BRUEIL EN VEXIN
TEL : 01 34 75 37 20
FAX : 01 34 75 42 28
Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Limay

espace et notamment les mesures de dépollution de ce site inévitablement souillé par les huiles hydrauliques et moteurs stockées, manipulées, vidangées durant l'exploitation du site. Le descriptif de remise en état du site doit présenter les conditions de remise en état de la plate-forme technique

Chemins ruraux :

La commune de Brueil en Vexin est consultée par ce courrier car elle est propriétaire des chemins ruraux aujourd'hui inclus dans la future zone d'exploitation de la carrière.

Le plan de réaménagement présenté fait disparaître la totalité de ces chemins dans la zone dite à vocation agricole. Le schéma se contente de recréer des chemins en bordure de la zone d'exploitation, ceci présente probablement la solution la plus optimisée sur le plan économique mais n'est certainement pas la plus intéressante pour les agriculteurs, les cavaliers très nombreux sur ce site et les promeneurs.

Enfin, le Conseil municipal se demande pour quelle raison il devrait apporter plus de crédit aux promesses de remise en état de la carrière de Brueil en Vexin alors que les habitants de Juziers attendent désespérément que les schémas de remise en état de la carrière de Juziers promis par Calcia depuis plus de 20 ans soient un jour mis en œuvre ?

Fait à Brueil-en-Vexin, le 4 mai 2017

Bruno CAFFIN
Le Maire

MAIRIE DE BRUEIL EN VEXIN (Yvelines)

Certifié exécutoire
Publié le :
Notifié le :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur Désiré BINAN
Chez Madame BINAN Annie,
4613 route de Saint Vallier
06530 Saint-Cézaire-sur-Siagnes

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 114 295 4098 5

Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	61	2ha 61a 70ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Désiré Binant,

résidant chez Madame BINAN Annie, 4613 route de Saint Vallier, 06530 Saint-Cézaire-sur-Siagnes,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	61	2ha 61a 70ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale: Mr Binan Dés. C
Chez Mme Binan Anne
Adresse: 6 B route de Saint Valérie
Code postal: 06630 Commune: St-Cézaire-sur-Siagne

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR2V21 - PICSA - 2015/855/T01 - 04/15

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 114 295 4098 5**

SOUPLE ET SÛR

ZS

Expéditeur

Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale: CMPAS CACCA
Union de Recouvrement
N°: 1 Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie: 4 S.U.U.C GARGENVILLE
Code postal: COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris CEDEX 15

NEUTRE en CO_2 laposte.fr/engagements

PREUVE DE DISTRIBUTION

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste SA au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris CEDEX 15

LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 114 295 4098 5**

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

SGR2 V21 - PIC 6A - 20157856TO1_0045

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR2 V21 PIC 2B5 - 20157856TO1 - 0415

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 1A 114 295 4098 5**

LA POSTE 210-8A 29-03-17 FRANCE FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur Michel BINET et
Madame Catherine BINET,
Rue Mare aux Chevaux
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 114 295 4099 2

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la ou des parcelles ci-après désignées incluses dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marnières de Moussus	D	53	7ha 59a 29ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, Madame et Monsieur Catherine et Michel BINET,

résidant Rue Mare aux Chevaux, 78440 BRUEIL-EN-VEXIN,

intervenant en tant que propriétaires de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marnières de Moussus	D	53	7ha 59a 29ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signatures :

LA POSTE

Destinataire

Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Adresse

Code postal Commune

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

☐ Le destinataire

☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire

☐ Autre : . . . . . .

SGR2V21 - PIC 6A - 20157659701 - 04/15

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 114 295 4099 2

COURRIER SUIVI

Expéditeur

Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

N° :

Libellé de la voie

Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 44 boulevard de Vaugirard - 75757 Paris CEDEX 15

NEUTRE en CO_2 laposte.fr/neutreenCO2

PREUVE DE DISTRIBUTION

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, Madame et Monsieur Catherine et Michel BINET,

résidant Rue Mare aux Chevaux, 78440 BRUEIL-EN-VEXIN,

intervenant en tant que propriétaires de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marnières de Moussus	D	53	7ha 59a 29ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis ~~favorable~~ défavorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.
Nous souhaiterions retrouver la parcelle dans le même état et bénéficier du même paysage. Un remblai contrôlé en matériaux inertes (Terre de Terrassement) au niveau initial et une remise en culture est pour notre part, la meilleure solution.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A Brueil en Vexin

Le 25 avril 2017

Signatures :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Madame Sabine COURNAULT
2 rue de l'Eglise
78440 SAILLY

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 093 120 3895 4

Madame,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les bois de Moussus	D	52	0ha 73a 70ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, Madame Sabine COURNAULT,

résidant 2 rue de l'Eglise, 78440 SAILLY,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les bois de Moussus	D	52	0ha 73a 70ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mme Coumault Dab ie
Identité ou raison sociale

2 rue de l'Eglise
Adresse

Villeneuve Saulles
Code postal Commune

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ le destinataire ☐ le mandataire
☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre .....

Signature
(Prénom, Nom et Prénom en lettres)

SGR 2 V19 MSR 1A 12-1050109 10-13

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

La Poste S.A. au capital de 3 800 000 000 €, RCS Paris 356 000 000, 44 boulevard de Vaugirard 75757 Paris CEDEX 15

Expédition

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 093 120 3895 4**

COURRIER SUIVI

ZS

Expéditeur

CMPAS - CPCIA
Identité ou raison sociale

Usine de Compriate

N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78140 GARGENVILLE
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DISTRIBUTION

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, Madame Sabine COURNAULT,

résidant 2 rue de l'Eglise, 78440 SAILLY,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les bois de Moussus	D	52	0ha 73a 70ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis ~~favorable~~ défavorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Je suis opposée à l'exploitation et, de ce fait, à la remise en état proposée.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A ....Saillet....,

Le ..23/03/17

Signature :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur Jean DAUWE
13 rue du Moulin,
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement

LRAR 1A 125 174 2823 9

Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire des parcelles ci-après désignées incluses dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	57	7ha 71a 70ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	94	2ha 02a 30ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, Monsieur Jean DAUWE,

résidant 13 rue du Moulin, 78440 BRUEIL-EN-VEXIN,

intervenant en tant que propriétaire des parcelles cadastrées listées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	57	7ha 71a 70ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	94	2ha 02a 30ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr Jean DAUGE
13 rue du Moulin

78490 Bréval-en-Vexin

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

SGR2 V22 - PIC 6A - 20161823T01 - 05/16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 125 174 2823 9**

COURRIER SUIVI

Expéditeur

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville

N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO2 laposte.fr/neutre-co2-carbone

Expéditeur

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DÉPÔT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, Monsieur Jean DAUWE,

résidant 13 rue du Moulin, 78440 BRUEIL-EN-VEXIN,

intervenant en tant que propriétaire des parcelles cadastrées listées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	57	7ha 71a 70ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	94	2ha 02a 30ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A ....Brueil en Vexin

Le ...29..../..mars 2017.

Signature :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

SCI de la Ferme de la Malmaison
Chez Mme Nicole TABERNAT
38 Avenue Président Wilson
75016 PARIS

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 125 174 2833 8

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	59	15ha 04a 40ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, SCI de la Ferme de la Malmaison,

Résidant chez Madame Nicole TABERNAT, 38 avenue Président Wilson, 75016 PARIS,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	59	15ha 04a 40ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

SCI ferme de la Maison
Chez Mme Tabernat Nicole
38 avenue Président Wilson
75016 Paris

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 125 174 2833 8**

COURRIER SUIVI

CS

Expéditeur

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale
Usine de Gargenville
N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie
78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

ÉMPÊCHEUR

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR2 V22 - PIC6A - 2016182370T - 05/16

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

ÉMETTRE en CO_2

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste SA au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 125 174 2833 8

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

SGR2 V22 - 06/16

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PRESCRIPTION DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR2 V22 - F/C 259 - 2016/023T01 - 05/16

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 125 174 2833 8

Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le :
Distribué le : 10/3/17

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

25
Commune Cafa
Mairie de Gagny
Avenue Victor Hugo
93220 Gagny

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mr Alain EMERY
5 rue d'Arthies
95510 AINCOURT

Mr Christian EMERY
7 rue du petit Clos
14320 LAIZE-LA-VILLE

Mr Michel EMERY
74 route de Houdan
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Mme Chantal EMERY CALVES
48 rue de l'Eglise
78520 LIMAY

Mme Jacqueline EMERY
1 rue Thomas
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Roger EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Serge EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9438 0

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur EMERY Christian,

résidant 7 rue du petit clos, 14320 LAIZE-LA-VILLE,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr ENERY Christian
4 rue du petit Chas

14320 Louze-la-Ville

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092005 01-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9438 0

COURRIER SUIVI

Expéditeur

CS

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville

N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO2

Expéditeur

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

M. HENRY [illegible]
[illegible] du [illegible]
[illegible]

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste S.A. au Capital de 1 920 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9438 0

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

COURRIER SUIVI

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

CS

Expéditeur

Conseils Gafia
Usu de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092905 04-16

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE CO2

En provenance de :

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092905 04-16

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : **AR 1A 134 150 9438 0**

Renvoyer à FRAB

LA POSTE 21618A 21-03-17 FRANCE

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : 21/3/17

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

CEF.

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mr Alain EMERY
5 rue d'Arthies
95510 AINCOURT

Mr Christian EMERY
7 rue du petit Clos
14320 LAIZE-LA-VILLE

Mr Michel EMERY
74 route de Houdan
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Mme Chantal EMERY CALVES
48 rue de l'Eglise
78520 LIMAY

Mme Jacqueline EMERY
1 rue Thomas
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Roger EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Serge EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9439 7

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur EMERY Alain,

résidant 5 rue d'Arthiès, 95510 Aincourt,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr EMERY Alain
5 rue d'Antibes

95510 Ainault

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092805 04-16

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9439 7

COURRIER SUIVI

Expéditeur

Ciments Calca
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville
N°.

Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne.

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 1 [illegible] - RCS [illegible]

En provenance de :

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092905 04-16

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : **AR 1A 134 150 9439 7**

Renvoyer à FRAB

LA POSTE 25635A 17-03-17 FRANCE

CS
Gimonts Cafaia
Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville

Présenté / Avisé le : 15/03/17
Distribué le : 16/03/17 [illegible]

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Destinataire

Mr EMERY Alain
5 rue d'Arthies

95510 Arthies

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
- **Par SMS :** Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- **Sur Internet :** www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- **Par téléphone :**
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 134 150 9439 7**

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

CS

Expéditeur

Gimonts Cafaia
Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville

SGR 2 V22 MSR 1B 15-1092905 04-16

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre

NEUTRE en CO_2

PREUVE DE DÉPÔT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mr Alain EMERY
5 rue d'Arthies
95510 AINCOURT

Mr Christian EMERY
7 rue du petit Clos
14320 LAIZE-LA-VILLE

Mr Michel EMERY
74 route de Houdan
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Mme Chantal EMERY CALVES
48 rue de l'Eglise
78520 LIMAY

Mme Jacqueline EMERY
1 rue Thomas
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Roger EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Serge EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9440 3

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

LA POSTE

Destinataire

Mr ENERY Michel
14 route de Houdan

78930 Auffreville-Brasseuil

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 NSR 1A 15-1092905 04-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9440 3

COUVERTURE SUIVIE

CS

Expéditeur

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Cayenville
N°. Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Cayenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
A CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur EMERY Michel,

résidant 74 route de Houdan, 78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Résultat de la recherche

Identifiant	Produit	Date	Localisation	Statut
1A13415094403 ▼	Lettre Recommandée AR	17/03/2017	33	Distribué

17/03/2017
Distribué
LA TESTE PDC1
(33)

Détails de l'acheminement

Le courrier a été remis contre signature du destinataire (ou de son représentant dûment mandaté).

le 17/03/2017	En cours de traitement à LA TESTE PDC1 (33).
le 15/03/2017	En cours de traitement à SEPTEUIL PDC1 (78).
le 15/03/2017	En cours de traitement à SEPTEUIL PDC1 (78).
le 14/03/2017	Départ de BOIS D ARCY PIC (78).

EMERY MICHEL

20 CHEMIN CAILLIVOLE

33260 LA TESTE DE BUCH

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mr Alain EMERY
5 rue d'Arthies
95510 AINCOURT

Mr Christian EMERY
7 rue du petit Clos
14320 LAIZE-LA-VILLE

Mr Michel EMERY
74 route de Houdan
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Mme Chantal EMERY CALVES
48 rue de l'Eglise
78520 LIMAY

Mme Jacqueline EMERY
1 rue Thomas
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Roger EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Serge EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9441 0

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Madame EMERY-CALVES Chantal,

résidant 48 rue de l'Eglise, 78520 LIMAY,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mme EHERV-CALVES Chantal
48 rue de l'Église

48500 Limoges

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092005 04-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9441 0

COURRIER SUIVI

Expéditeur

25

Ciments Calcia
Usine de Couvenville
N°: 9 Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie
78580 Couvenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fermement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR 2 V22 MSR 7A 15-1092905 04-16

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

☐ Le destinataire

☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire

☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par en signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée préalablement.

LA POSTE 24-03-17

LA POSTE

RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 134 150 9441 0

Renvoyer à FRAB

Destinataire

Mme [illegible] Cimfaf

48 rue de l'église

78550 Limay

Les avantages du service suivi :

Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9441 0

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

CS

Ciments Calcia

Usine de Gargenville

Avenue Victor Hugo

78440 Gargenville

SGR 2 V22 MSR 7B 15-1092905 04-16

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.

Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.

Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT

À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mr Alain EMERY
5 rue d'Arthies
95510 AINCOURT

Mr Christian EMERY
7 rue du petit Clos
14320 LAIZE-LA-VILLE

Mr Michel EMERY
74 route de Houdan
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Mme Chantal EMERY CALVES
48 rue de l'Eglise
78520 LIMAY

Mme Jacqueline EMERY
1 rue Thomas
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Roger EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Serge EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9442 7

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Madame EMERY Jacqueline,

résidant 1 rue Thomas, 78440 BRUEIL-EN-VEXIN,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mme ENERY Jacqueline
1 rue Thomas

78440 Bruel-en-Vexin

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1002905 04-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9442 7

COLLAPTEX SUIVI

Expéditeur

25

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville
N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

Déposé en ...

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9442 7

COURRIER SUIVI

Expéditeur

25
Cmants Calaa
Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville

SGR 2 V22 MSR 1B 15-1092805 04-16

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092805 04-16

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 1A 134 150 9442 7

Renvoyer à FRAB

25
Cmants Calaa
Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : 15 / 3 / 17

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

Smy

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mr Alain EMERY
5 rue d'Arthies
95510 AINCOURT

Mr Christian EMERY
7 rue du petit Clos
14320 LAIZE-LA-VILLE

Mr Michel EMERY
74 route de Houdan
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Mme Chantal EMERY CALVES
48 rue de l'Eglise
78520 LIMAY

Mme Jacqueline EMERY
1 rue Thomas
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Roger EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Serge EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9443 4

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Briaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur EMERY Roger,

résidant Ferme du Haubert, 78440 BRUEIL-EN-VEXIN,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr EMERY Roger
Ferme du Haubert

78440 Bréval-en-Vexin

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1002905 04-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9443 4

COURRIER SUIVI

Expéditeur

25

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville
N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

MERCI POSTE en ligne laposte.fr/monespaceprofessionnel

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9443 4

COURRIER SUIVI

Expéditeur

Ciments Calcia
Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

SGR 2 V22/SIB 10-15-1092905 04-16

PRÉSENTER LE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : 15 / 3 / 18

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092905 04-16

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 134 150 9443 4

Renvoyer à FRAB

25
Ciments Calcia
Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mr Alain EMERY
5 rue d'Arthies
95510 AINCOURT

Mr Christian EMERY
7 rue du petit Clos
14320 LAIZE-LA-VILLE

Mr Michel EMERY
74 route de Houdan
78930 AUFFREVILLE-BRASSEUIL

Mme Chantal EMERY CALVES
48 rue de l'Eglise
78520 LIMAY

Mme Jacqueline EMERY
1 rue Thomas
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Roger EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Mr Serge EMERY
Ferme du Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9444 1

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur EMERY Serge,

résidant Ferme du Haubert, 78440 BRUEIL-EN-VEXIN,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	60	2ha 26a 00ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr EHERY Serge
Ferme du Haubert

48440 Bruel-en-Vexin

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 ASR 1A 15-1092905 01-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9444 1

COURRIER SUIVI

ZS

Expéditeur

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville
N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 €TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 €TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste S.A. au Capital de 3 697 001 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9444 1

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092903 04-16

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092903 04-16

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : 15 / 03 / 14

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 134 150 9444 1

Renvoyer à FRAB

Ciments Calcia
Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mme Raymonde DIGAIRE
9 rue Normande
95450 SERAINCOURT

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement

LRAR 1A 134 297 2388 7

Madame,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	96	1ha 06a 30ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Madame Raymonde DIGAIRE,

résidant 9 rue Normande, 95450 SERAINCOURT,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	96	1ha 06a 30ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 297 2388 7

COURRIER SUIVI

Destinataire

Mme Raymonde DIGAIRE
9 Rue Normande
95450 SERAINCOURT

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR 1A 16-1092906 07-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

Expéditeur

CIMENTS OALIP
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

N°: Avenue Victor Hugo
Libelle de la voie

78440 GARGENVILLE
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 620 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste S.A. au Capital de 3 630 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 134 297 2388 7

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

SGR 2 V22 15-1092906 07-16

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092906 07-16

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 134 297 2388 7

Renvoyer à FRAB

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mme Jacqueline BISSON
4 rue du docteur Victor Hutinel
75013 Paris

Mme Claude LEROY
44 rue du Radidet
78440 Brueil-en-Vexin

Mr Jacques BISSON
1 rue du Moulin
78440 Brueil-en-Vexin

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 125 174 2827 7

Mesdames, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	95	0ha 77a 30ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Madame Claude LEROY,

résidant 44 rue du Radidet, 78440 Brueil-en-Vexin,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	95	0ha 77a 30ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mme LEROY Claude
44 rue du Radidet

78440 Buyenval-en-Vexin

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

SGR2 V22 - PIC 6A - 20/6182STOI - 05/16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 125 174 2827 7**

COURRIER SUIVI

LS

Expéditeur

Cimento Calca
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville
N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Expéditeur

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO_2 laposte.fr/neutre-en-co2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 1 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Madame Claude LEROY,

résidant 44 rue du Radidet, 78440 Brueil-en-Vexin,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	95	0ha 77a 30ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Comment envisager que les terres stockées pendant 30 ans puissent redonner des terres fertiles. De plus, cette zone n'étant pas remblayée il y aura toujours ce trou énorme.
Où est l'intérêt de 2 zones de parking ? Y aurait-il que des promeneurs ?

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A Brueil,

Le 26/04/2017

Signature :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mme Jacqueline ROSINE
4 rue du docteur Victor Hutinel
75013 Paris

Mme Claude LEROY
44 rue du Radidet
78440 Brueil-en-Vexin

Mr Jacques BISSON
1 rue du Moulin
78440 Brueil-en-Vexin

Gargenville, le 20 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 297 2392 4

Mesdames, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	95	0ha 77a 30ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Madame Jacqueline ROSINE,

résidant 4 rue du docteur Victor Hutinel, 75013 Paris,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	95	0ha 77a 30ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 20 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mme Jacqueline ROSINE
4 Rue du Dr Victor Hutinet
75013 PARIS

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSH 1A 15-1092905 07-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 297 2392 4

COURRIER SUIVI

Expéditeur

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Avenue Victor Hugo
N°:
Libellé de la voie

78440 GARGENVILLE
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO_2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 134 297 2392 4

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Cements Calcia
Place de Verdun BP 20
78440 GARGENVILLE

20-3-2017
78440 GARGENVILLE

SGR 2 V22 MSR 1A 1092906 07-16

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr.

NEUTRE EN CO_2

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR 2 V22 MSR 2A 15-1092906 07-16

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 134 297 2392 4

Renvoyer à FRAB

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Mme Jacqueline BISSON
4 rue du docteur Victor Hutinel
75013 Paris

Mme Claude LEROY
44 rue du Radidet
78440 Brueil-en-Vexin

Mr Jacques BISSON
1 rue du Moulin
78440 Brueil-en-Vexin

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 125 174 2829 1

Mesdames, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire indivis de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	95	0ha 77a 30ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Mesdames, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur Jacques BISSON,

résidant 1 rue du Moulin, 78440 Brueil-en-Vexin,

intervenant en tant que propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	95	0ha 77a 30ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr Jacques BISSON
1 rue du Moulin

48400 Bouzel-en-Velay

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

SGR2 V22 - FIC GA - 20161823TO1 - 05/16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 125 174 2829 1**

COURRIER SUIVI

25

Expéditeur

Cimento Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville

N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO_2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Destinataire

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.
3 modes d'accès direct à l'information de distribution :
- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur Internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
- Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
- Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste SA au Capital de 3 690 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 125 174 2829 1

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

SGR2 V22 - PIC 2016 (023TO) - 0000

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR2 V22 - PIC 259 - 2016(023TO) - 0516

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : 15 / 3 / 17

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

(Préciser nom et prénom en majuscules)

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 125 174 2829 1

Renvoyer à FRAB

25
Cmcas Gtva
Usine de Gargenville
Avenue Vernon
78440 Gargenville

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur Raoul MOREAU
Représenté par Mr Jean-Paul MASSON,
4 rue des Marronniers
27000 EVREUX

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 125 174 2830 7
Copie : Mr Raoul MOREAU – 12 rue de la tuilerie – 27220 Grossoeuvre

Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	55	1ha 38a 90ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur Raoul MOREAU,

Représenté par Monsieur Jean-Paul MASSON, résidant 4 rue des Marronniers, 27000 EVREUX,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	55	1ha 38a 90ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr Hacot NOREAU
Représenté par JP MASSON
4 rue des Hannonniers

27000 EVREUX

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

SGR2 V22 - PIC 6A - 20161823T01 - 05/16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expédition

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 125 174 2830 7

COURRIER SUIVI

Expéditeur

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville
N°. Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO_2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur Raoul MOREAU,

Représenté par Monsieur Jean-Paul MASSON, résidant 4 rue des Marronniers, 27000 EVREUX,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	55	1ha 38a 90ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A ....Evreux....,

Le 15.03.2017

Signature :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur Raoul MOREAU
Représenté par Mr Jean-Paul MASSON,
4 rue des Marronniers
27000 EVREUX

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 297 2367 2
Copie : Mr Raoul MOREAU – 12 rue de la tuilerie – 27220 Grossoeuvre

Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	55	1ha 38a 90ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur Raoul MOREAU,

Représenté par Monsieur Jean-Paul MASSON, résidant 4 rue des Marronniers, 27000 EVREUX,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	55	1ha 38a 90ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr Raoul HOBERO
12 rue de la Tuilerie

27220 GROSSOEUVRE

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR IA 15-1092905 07-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 297 2367 2

COURRIER SUIVI

Expéditeur

25

CIMENTS CALCIA

Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

N°: Avenue Victor Hugo

Libellé de la voie

78460 GARGENVILLE

Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur Daniel MORATEL
66 rue de la vallée
95450 SAGY

Mr Denis MORATEL
18 rue du Charne
95450 SAGY

Mme Marie-Louise MOREAU
9 cité des cedres
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis des propriétaires sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 297 2365 8

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de nu-propriétaire indivis et d'usufruitière de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU L'USUFRUITIERE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Madame Marie-Louise MOREAU,

résidant 9 cité des Cèdres, 95420 MAGNY-EN-VEXIN,

intervenant en tant qu'usufruitière de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 297 2355 8

COURRIER SUIVI

Destinataire

Mme Marie-Louise MORNEAU

9 cité des cèdres

95420 MAGNY EN VEXIN

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /

Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

☐ Le destinataire

☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire

☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092906 07-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

ZS

CIMENTS CALCIA

Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

N°:

Avenue Victor Hugo

Libellé de la voie

78440 GARGENVILLE

Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO_2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DEPOT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

2 2 MARS 2017

AVIS DU L'USUFRUITIERE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Madame Marie-Louise MOREAU,

résidant 9 cité des Cèdres, 95420 MAGNY-EN-VEXIN,

intervenant en tant qu'usufruitière de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A Magny,
Le 16 03 17

Signature

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur Daniel MORATEL
66 rue de la vallée
95450 SAGY

Mr Denis MORATEL
18 rue du Charne
95450 SAGY

Mme Marie-Louise MOREAU
9 cité des cedres
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis des propriétaires sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9436 6

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de nu-propriétaire indivis et d'usufruitière de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU NU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur Daniel MORATEL,

résidant 66 rue de la Vallée, 95450 SAGY,

intervenant en tant que nu-propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr NORMEL Daniel
66 rue de la Vallée

95450 SAGY

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092905 01-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 134 150 9436 6**

COURRIER SUIVI

Expéditeur

75

Groupe CAVIA
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

N°: 1 Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 GARGENVILLE
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

VOTRE IN 09

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU NU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur Daniel MORATEL,

résidant 66 rue de la Vallée, 95450 SAGY,

intervenant en tant que nu-propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A Sagy,

Le 18/07/17

Signature :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Monsieur Daniel MORATEL
66 rue de la vallée
95450 SAGY

Mr Denis MORATEL
18 rue du Charne
95450 SAGY

Mme Marie-Louise MOREAU
9 cité des cedres
95420 MAGNY-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis des propriétaires sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 134 150 9437 3

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de nu-propriétaire indivis et d'usufruitière de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU NU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur Denis MORATEL,

résidant 18 rue du Charne, 95450 SAGY,

intervenant en tant que nu-propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mr Denis HORATIEL
18 rue du Channe

95450 SAGY

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1002905 04-16

Cadres réservés à La Poste

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 150 9437 3

COURRIER SUIVI

Z S

Expéditeur

Ciments CALCIA
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville
N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 600 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU NU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Je soussigné, Monsieur Denis MORATEL,

résidant 18 rue du Charne, 95450 SAGY,

intervenant en tant que nu-propriétaire indivis de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Le Bocquet Cailloy	D	56	1ha 17a 60ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A ....Sagy.....,

Le ....16.....03..... 17

Signature :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Madame Françoise MANFE
15 rue Saint-Laurent
78440 SAILLY

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement

LRAR 1A 134 297 2383 2

Madame,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire des parcelles ci-après désignées incluses dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Saint Laurent	D	65	0ha 97a 80ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	100	1ha 77a 00ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	101	1ha 20a 00ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	98	0ha 95a 10ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, Madame Françoise MANFE,

résidant 15 rue Saint-Laurent, 78440 SAILLY,

intervenant en tant que propriétaire des parcelles cadastrées listées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Saint Laurent	D	65	0ha 97a 80ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	100	1ha 77a 00ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	101	1ha 20a 00ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	98	0ha 95a 10ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

Mme Françoise MANFE
15 Rue St Laurent
78640 SAILLY

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire
☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : .....

SGR 2 V22 MSR 1A 15-1092206 07-16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* La facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 134 297 2383 2

COURRIER SUIVI

Expéditeur

CIMENTS CARCEA
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 GARGENVILLE
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DÉPOT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

2 0 MARS 2017

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, Madame Françoise MANFE,

résidant 15 rue Saint-Laurent, 78440 SAILLY,

intervenant en tant que propriétaire des parcelles cadastrées listées dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Saint Laurent	D	65	0ha 97a 80ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	100	1ha 77a 00ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	101	1ha 20a 00ca
BRUEIL-EN-VEXIN	La Marlière	E	98	0ha 95a 10ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A ...Sailly.....,
Le .....16.....03.....2017

Signature :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

SCI de la Ferme de la Malmaison
Chez Mme Nicole TABERNAT
38 Avenue Président Wilson
75016 PARIS

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 125 174 2833 8

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	59	15ha 04a 40ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, SCI de la Ferme de la Malmaison,

Résidant chez Madame Nicole TABERNAT, 38 avenue Président Wilson, 75016 PARIS,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	59	15ha 04a 40ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

SCI ferme de la Maison
Chez Mme Tabernat Nicole
38 avenue Président Wilson
75016 Paris

Cadres réservés à la Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

SGR2 V22 - PIC 6A - 20161623T01 - 05/16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : 1A 125 174 2833 8

COURRIER SUIVI

CS

Expéditeur

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale
Usine de Gargenville
N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie
78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, SCI de la Ferme de la Malmaison,

Résidant chez Madame Nicole TABERNAT, 38 avenue Président Wilson, 75016 PARIS,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Franches Terres	D	59	15ha 04a 40ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A Paris,
Le 16/03/2017

Signature :

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

SCI du Moulin du Haubert
Ferme du Moulin de Haubert
78440 BRUEIL-EN-VEXIN

Gargenville, le 14 mars 2017

Objet : Projet d'exploitation d'une carrière de calcaire cimentier
Commune de Brueil-en-Vexin
Avis du propriétaire sur la remise en état du site
Réf : Article D 181-15-2-11° du code de l'environnement
LRAR 1A 125 174 2834 5

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et plus particulièrement l'article du code de l'environnement cité en référence, il est demandé au pétitionnaire d'annexer à sa demande d'autorisation l'avis des propriétaires sur l'état dans lequel le site devra être remis à l'issue de son exploitation.

En votre qualité de propriétaire de la parcelle ci-après désignée incluse dans le projet d'exploitation nous sollicitions votre avis sur l'état dans lequel le site sera remis en état à l'issue de son exploitation.

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Blancs Friches	E	78	0ha 07a 49ca

Vous voudrez bien trouver ci-joint à cet effet les plans et le descriptif relatifs à la remise en état du site et un modèle d'avis que vous pourrez nous retourner.

Nous nous permettons de préciser que l'avis demandé ici par la réglementation est celui du propriétaire et concerne uniquement le projet de remise en état prévu pour le site à l'issue de son exploitation. L'avis est réputé émis si les personnes consultées ne se sont pas prononcées dans un délai de 45 jours suivant leur saisine.

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENTGroup

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

Nous nous tenons bien évidemment à votre entière disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous souhaiteriez obtenir concernant ce dossier et cette procédure.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Bricaud
Directeur usine

Pièces jointes :

- Formulaire d'avis
- Descriptif de la remise en état de la carrière de Brueil-en-Vexin
- Plan d'état final réaménagé
- Plan d'état final réaménagé superposé au parcellaire actuel
- Plan de détail de la zone écologique
- Plan des aménagements destinés à l'accueil du public

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo
78440 Gargenville - France

AVIS DU PROPRIETAIRE RELATIF A LA REMISE EN ETAT DE LA CARRIERE DE BRUEIL-en-VEXIN

Nous soussignés, SCI du Moulin du Haubert,

Résidant Ferme du Moulin de Haubert, 78440 BRUEIL-EN-VEXIN,

intervenant en tant que propriétaire de la parcelle cadastrée listée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Lieu-dit	Section Cadastrale	N° de parcelle	Superficie cadastrale
BRUEIL-EN-VEXIN	Les Blancs Friches	E	78	0ha 07a 49ca

Déclare, après avoir pris connaissance des conditions de remise en état à l'issue de l'exploitation de la carrière de calcaire cimentier de Brueil-en-Vexin proposées par la société Ciments Calcia, suivant les plans et le descriptif envoyés par courrier du 14 mars 2017,

Emettre un avis favorable sur l'état dans lequel le site sera remis au terme de l'exploitation.

Fait et établi pour valoir ce que de droit

A .....,

Le .....

Signature :

LA POSTE

Destinataire

SCI Moulin du Haubert
Ferme du moulin de Haubert

M Bruno Brueil-en-Vexin

Cadres réservés à La Poste

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

SGR2 V22 - PIC GA - 20161023T01 - 03/16

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 ☐ R2 ☐ R3 ☐

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Expéditeur

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'envoi : **1A 125 174 2834 5**

COURRIER SUIVI

25

Expéditeur

Ciments Calcia
Identité (Nom et Prénom) ou raison sociale

Usine de Gargenville
N°: Avenue Victor Hugo
Libellé de la voie

78440 Gargenville
Code postal COMMUNE

Utiliser uniquement un STYLO A BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne.**

Consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

NEUTRE en CO_2

PREUVE DE DISTRIBUTION

La Poste S.A. au Capital de 3 800 000 000 € - RCS Paris 356 000 000
Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

Les avantages du service suivi :
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
  - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
  - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/mn à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie : 16 € ☐ 153 € ☐ 458 € ☐

La Poste SA au Capital de 3 000 000 000 € - RCS Paris 356 000 000 - Siège Social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

LA POSTE

Numéro de l'envoi : 1A 125 174 2834 5

COURRIER SUIVI

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

Expéditeur

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.
Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site www.laposte.fr

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr/boutiqueducourrier

SGR2 V22 - PIC 6A - 2016/623TOX - 05/16

PREUVE DE DÉPÔT
À CONSERVER PAR LE CLIENT

En provenance de :

SGR2 V22 - PIC 25B - 2016/623TO1 - 05/16

LA POSTE

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 125 174 2834 5

Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : 15 / 3 / 17

Je soussigné déclare être
☐ Le destinataire
☐ Le mandataire

☐ CNI/Permis de conduire
☐ Autre : . . . . . .

Signature Facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

25
Cours Colbert
Usine de Gargenville
Mairie
Gargenville

Annexe 5 : Politique Environnement de la société Ciments Calcia

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Environnement

Notre entreprise s'engage à mettre en place, pour ses sites de production de ciment, un système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001, fondé sur l'amélioration continue et la prévention des pollutions.

Dans ce cadre, nous nous fixons comme objectifs :

1 - D'améliorer notre performance environnementale, notamment par la prévention, la réduction et le contrôle de nos émissions et de nos rejets.

2 - De limiter nos impacts sur les ressources naturelles en privilégiant le recours aux solutions de substitution, au recyclage et en réduisant nos consommations.

3 - De favoriser la protection et le développement de la biodiversité sur tous nos sites.

4 - De limiter la production de déchets sur nos sites.

5 - De maintenir et renforcer le dialogue avec nos parties prenantes et développer les partenariats locaux.

6 - D'engager nos fournisseurs à déployer des bonnes pratiques environnementales.

La Direction Générale s'engage à mettre à disposition les moyens humains et financiers nécessaires pour la mise en œuvre de cette politique et garantir notre conformité à l'ensemble des exigences applicables. Ceci comprend en particulier l'information, la sensibilisation et la formation de notre personnel et des personnes intervenants sur nos sites.
L'application de cette politique est confiée à chacun des Directeurs du Siège et des Directeurs d'Usine, pour ce qui les concerne.
La Direction du Développement Durable est chargée de s'assurer que cette politique est appliquée, de façon cohérente, à tous les niveaux, dans toutes les directions et tous les établissements concernés.
Le Directeur du Développement Durable en rend compte au Président.

Jean-Marc Junon
Président
Ciments Calcia

1er Avril 2017

Annexe 6 : Avis du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Ciments Calcia
HEIDELBERGCEMENT Group

Ciments Calcia
Usine de Gargenville
Avenue Victor Hugo - 78440 Gargenville - France

Projet d'ouverture d'une carrière de calcaire cimentière sur la commune de Brueil en Vexin

La direction nous a présenté lors d'une réunion le 02 juin 2017, le dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière de calcaire cimentière sur la commune de Brueil en Vexin.

Les membres du CHSCT présents émettent **un avis favorable** au projet.

Franck Terreau

Secrétaire du C.H.S.C.T.

Annexe 7 : Bilan des échanges préalables au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale

L'article R. 123-8 du code de l'environnement impose au pétitionnaire de joindre au dossier d'enquête publique un bilan de la procédure de concertation préalable à l'enquête publique lorsqu'elle est prévue par les textes. Dans le cas présent, le projet n'est pas soumis à la procédure de débat public ni à une concertation préalable obligatoire.

Pour autant, des échanges nombreux ont eu lieu avant le dépôt du dossier. Cette participation a été très utile et a notamment permis de prendre en compte un certain nombre de préoccupations exprimées à l'occasion de multiples réunions.

La présente note établit ainsi un bilan de ces discussions et des modifications du projet qui ont pu en découler.

Les échanges sur le projet porté par Ciments Calcia se sont plus particulièrement organisés dans le cadre :

- Des comités de suivi du projet auxquels ont participé toutes les parties prenantes du dossier (services de l'état, élus, représentants du Parc Régional Naturel du Vexin Français, associations, représentants de la Chambre d'Agriculture). Placés sous l'autorité de Mr le Sous-préfet, ils se sont tenus à la sous préfecture de Mantes-la-Jolie les 1er juillet 2016 ; 30 juin 2015 ; 15 décembre 2014 ; 20 octobre 2014 et 5 mai 2014. L'ensemble des thématiques liées au projet ont été abordées (notamment : plan d'exploitation et réaménagement, solutions de transport du calcaire, faune et flore, eaux superficielles et souterraines, bruit, vibrations, poussières). En plus de ces comités, deux réunions de travail thématiques se sont déroulées dans le même cadre, le 1er décembre 2014 pour ce qui concerne la thématique de l'eau et le 10 décembre 2014 pour ce qui concerne l'étude de la solution de transport du calcaire cimentier ;
- De réunions de travail autour de la thématique agricole avec le président de la Chambre d'Agriculture interdépartementale de l'Ile-de-France, les services techniques, et les représentants locaux en 2014, 2015 et 2016 ;
- Une réunion de travail au siège de la DRIEE Ile-de-France sur la thématique de l'impact du projet sur les chiroptères identifiés dans le bois d'Hanneucourt, à sa lisière et dans les bâtiments de la Ferme Saint-Laurent avec les représentants de la DRIEE, du PNRVF et du bureau d'étude Ecosphère le 9 décembre 2013 ;
- Une réunion de travail avec les services du Parc Naturel Régional du Vexin Français sur la thématique de la solution de transport dans le bois d'Hanneucourt le 27 janvier 2014 ;
- Une réunion de travail avec les services du Parc Naturel Régional du Vexin Français et les maires de Brueil-en-Vexin, Sailly et Guitrancourt sur la thématique du paysage et de l'eau le 10 juillet 2014 ;
- Une réunion de travail avec les services du Parc Naturel Régional du Vexin Français sur la thématique du paysage le 6 août 2014.

THEMATIQUE SOLUTION DE TRANSPORT

La solution de transport du matériau initialement envisagée par Ciments Calcia n'est pas celle qui a été retenue au final dans le cadre du présent dossier de demande d'autorisation environnementale. En effet, la première solution présentée au cours du comité de suivi du 20 octobre 2014 et de la réunion de travail sur la thématique « solutions de transport » du 10 décembre 2014 à la sous-préfecture de Mantes-la-Jolie prévoyait un transfert du calcaire par camions. Dans ce scénario, le calcaire brut d'abattage exploité dans la carrière en projet était chargé sur des camions et transporté via une piste privative à double voie de circulation jusqu'à l'installation de concassage demeurée dans la carrière actuelle de Guitrancourt. Le calcaire concassé rejoignait ensuite l'usine par le dispositif de convoyage souterrain déjà en place. La piste était à double voie de circulation à l'exception du franchissement souterrain de la voie communale n°1 et du chemin rural n°20 qui était en circulation alternée. La largeur de la piste était de 21 m incluant les fossés latéraux. Le franchissement s'effectuait en une seule fois par un ouvrage cadre en béton aménagé sous les voies d'une trentaine de mètres de longueur d'une largeur de 10 m et d'une hauteur de 7 m. Le défrichement nécessaire à la réalisation du chantier était de 3,5 hectares.

Par ailleurs, le tracé de la piste avait fait l'objet d'une étude détaillée pour limiter son impact dans le milieu naturel boisé. Quatre tracés différents avaient été ainsi étudiés et le tracé retenu, le long de la voie communale était le moins impactant tant en termes de linéaire de boisement à défricher que de qualité du milieu naturel affecté (dominante de taillis anthropiques sans habitats remarquables à l'exception de quelques rares arbres à cavité susceptibles de constituer des sites de nidification de chauves-souris forestières). Le linéaire aménagé constituait cependant un obstacle aux continuités écologiques qui avaient été identifiées entre les bois d'Hanneucourt au Sud de la voie communale et le bois de Saint Laurent au Nord. L'intégration de cette problématique dans la conception de la solution de transport avait conduit à modifier le design de l'ouvrage pour créer, une zone de passage adaptée la petite et la grande faune, en bordure de la voie communale restituée. La faune pouvait ensuite passer d'un boisement à l'autre par le franchissement de la voie communale, à l'identique de la situation actuelle. Le revêtement des bas-côtés de la voie sous l'ouvrage étaient conçus pour ne pas constituer d'obstacle à la progression de la petite faune (mammifères et batraciens) et la mise en place de dispositifs de gestion des eaux adaptés permettait de ne pas piéger les espèces concernées. Par ailleurs l'implantation et le type de clôture avaient fait l'objet d'une étude poussée pour assurer à la fois la sécurité du public, notamment au voisinage de l'ouvrage de franchissement et la possibilité et le passage de la faune le long de la piste, dans les zones de transit identifiées.

A la suite des remarques et des observations formulées par les parties prenantes du projet (notamment les représentants du Parc Régional Naturel du Vexin Français, les maires des communes concernées et les représentants des associations de riverains), Ciments Calcia s'était engagé lors du comité de suivi du 15 décembre 2014 à étudier une solution de piste monovoie avec circulation alternée dans la traversée de l'espace boisé entre les deux sites (bois d'Hanneucourt). Tout en bénéficiant des aménagements exposés ci-dessus pour la piste à double sens, la solution de piste monovoie de 13 m de large permettait de réduire la surface défrichée de 3,5 à 2,4 hectares soit une réduction significative de 30 %. Cette solution a été présentée lors du comité de suivi du 30 juin 2015. Malgré la diminution de l'incidence vis-à-vis de la surface boisée impacté et les conséquences positives sur les continuités écologiques, la solution de transport par camions, qui présentait l'inconvénient de générer d'autres types incidences potentielles (consommation de carburant, émission de bruit, rejet de gaz de combustion et émission de poussières diffuses) n'a pas reçu un accueil favorable de la part du territoire.

Une diminution plus importante de l'impact de la solution de transport sur le milieu boisé ne pouvait être envisagée sans une remise en cause de la solution de transport du calcaire entre le site en projet et celui de la carrière actuelle. Ciments Calcia a donc envisagé une solution de transport par convoyeur à bandes à l'intérieur d'un tunnel d'une longueur de 760 m creusé sous l'espace boisé. Ce scénario, présenté lors de la réunion de travail sur les solutions de transport du 10 décembre 2014, présentait l'avantage de ne pas nécessiter de défrichement dans le massif boisé et donc de ne pas affecter les continuités écologiques.

S'il permet de s'affranchir du défrichement, il présentait en revanche des contraintes importantes en termes d'exploitation. En effet, la mise en place de cette solution de transport était associée à une première version de plan d'exploitation qui prévoyait une ouverture initiale de la carrière dans l'angle Est du périmètre, dans le prolongement de l'arrivée du convoyeur. Dans cette zone, la découverte est plus importante que dans celle prévue dans le plan d'exploitation actuel. Il aurait été nécessaire de gérer sur place pour l'ouverture de la fosse d'exploitation et l'installation du concasseur sur le carreau d'exploitation des volumes de matériaux conséquents à stocker au niveau du terrain naturel : de l'ordre de 2 millions de m^3 de découverte et de 650 000 m^3 de calcaire. Cette situation aurait engendré un impact visuel très important depuis les villages de Brueil-en-Vexin et de Sailly, le hameau de la Chartre et la voie communale n°1 qui n'aurait pas pu être maîtrisé de façon satisfaisante (pour rappel, le stock de découverte initial du plan d'exploitation retenu est de l'ordre de 700 000 m^3). Il en résultait également une surface en dérangement importante dès le début des travaux d'exploitation, un report dans le temps des premiers travaux de réaménagement, et par voie de conséquence une restitution plus tardive des terres agricoles.

Pour une solution équivalente au scénario finalement retenu en termes d'impact sur les continuités écologiques, le surcoût occasionné évalué à 20 millions d'euros était disproportionné par rapport au gain environnemental qu'il était susceptible d'apporter. Au final, ce scénario n'a donc pas été retenu au profit de la solution du convoyeur enterré. Par ailleurs, il est à signaler que cette solution présente les mêmes avantages dans son principe que la solution du transport du calcaire par wagonnets et locotracteur électrique que les associations ont demandé d'étudier lors du comité de suivi du 15 décembre 2014. Le convoyage par bande transporteuse dans un ouvrage souterrain représente une véritable solution industrielle largement utilisée dans l'industrie cimentière, ce qui n'est pas le cas du transport par wagonnets et locotracteur totalement inadapté au contexte du projet.

THEMATIQUE PLAN D'EXPLOITATION ET EAUX SOUTERRAINES

Un premier plan d'exploitation présenté au cours du comité de suivi le 20 octobre 2014 prévoyait une exploitation du calcaire cimentier en partie dans la nappe de l'Eocène moyen à inférieur (cette nappe occupe la base des calcaires du Lutétien et les sables du Cuisien). Dans cette situation, l'exploitation n'aurait été possible que par la mise en place d'un dispositif pour dénoyer le carreau capable d'évacuer 77 m^3/h. Une modélisation a été réalisée par le bureau d'étude BURGEAP pour déterminer l'incidence de ce dispositif sur le niveau de la nappe en aval du projet et sur les usages de l'eau provenant de cette nappe. Les résultats présentés lors de ce comité de suivi montraient que le pompage aurait eu pour conséquence de diminuer de 34 % environ le débit d'alimentation de la source (fontaine Maheu) qui alimente les bassins de la ferme du Moulin du Haubert et de 17 % le débit de la nappe vers la vallée Danjon qui alimente les résurgences situées dans l'enceinte du château de Brueil-en-Vexin. Dans cette configuration, le projet d'exploitation n'était possible que si un dispositif de réinfiltration des eaux d'exhaure était mis en place en aval du projet pour restituer la piézométrie de la nappe et supprimer les impacts potentiels évalués par la modélisation. Il était également nécessaire que l'efficacité du dispositif de réinfiltration soit constamment assurée pendant la durée de l'exploitation.

Conscient de la sensibilité des acteurs du territoire et des inquiétudes suscitées par cette thématique, Ciment Calcia a choisi de modifier le plan d'exploitation pour faire en sorte que le carreau d'exploitation soit situé en permanence au-dessus du niveau de la nappe de l'Eocène moyen et inférieur. Les conclusions de la modélisation et la décision de Ciments Calcia ont été présentées lors du comité de suivi du 15 décembre 2014. **La modification du plan d'exploitation se traduit par l'abandon de 13 % des réserves de calcaire cimentier soit 4 années d'exploitation**.

THEMATIQUE REMISE EN ETAT ET PAYSAGE

Suite à la concertation avec le territoire, notamment au cours de cinq comités de suivi organisés depuis 2014 à la sous-préfecture de Mantes-la Jolie, le changement de la solution de transport a été une entrée de la révision du plan d'exploitation de la carrière en projet en raison de la nécessité d'intégrer le nouveau concasseur dans la zone. La seconde entrée de cette révision a été la nécessité d'obtenir en fin d'exploitation une plus grande restitution de terres agricoles. Cette demande forte de la Chambre d'Agriculture est notamment appuyée par le fait que la zone sur laquelle porte le projet est actuellement occupée presque exclusivement par des terres agricoles. Cet objectif a donc été pris en compte lors de la révision du projet d'exploitation en prenant également comme principe de ne pas avoir recours pour le réaménagement à des terres inertes extérieures, ceci compte tenu de la sensibilité du territoire sur le sujet. Ce point est très important dans la mesure où le volume occupé par le calcaire cimentier objet de l'exploitation (environ 8 millions de m^3) ne peut pas être compensé par un autre matériau inerte. En conséquence, la restitution des terrains après exploitation et remise en état ne peut pas être envisagée à l'identique de la situation actuelle sur l'intégralité de la zone occupée par la carrière en projet.

Le phasage d'exploitation a été défini de façon à permettre le maintien d'une activité agricole sur le site tout au long de la vie de la carrière et la restitution finale d'une surface agricole de 83 hectares soit au moins égale à 80% à la surface agricole actuelle. La restitution agricole représentait environ 60 % dans la précédente version du plan d'exploitation. La surface restante (21 ha) sera restituée en un espace naturel formant une dépression en bordure du bois de Moussu dont le fond sera constitué par une zone humide. Le côté Est de cette dépression sera réaménagée en prairie calcicole en bordure de la zone agricole.

La découverte du gisement de calcaire ne sera pas réalisée en une seule fois sur l'ensemble de la surface, mais de façon progressive, au fur et à mesure de l'avancée des travaux d'extraction, sur des surfaces nécessaires au strict besoin de la production. Le phasage prévoit la remise en état au fur et à mesure de l'exploitation pour réduire au minimum les surfaces en dérangement. Tous les volumes nécessaires au réaménagement dans l'objectif d'une optimisation de la surface agricole restituée seront conservés sur place (15 millions de m^3 environ soit 98% du volume décapé[1]). Ceci constitue l'un des points essentiel d'avancée par rapport à la précédente version du plan d'exploitation qui prévoyait le déplacement de 3 millions de m^3 de la carrière en projet vers celle de Guitrancourt. C'est la conservation de l'essentiel de ce volume sur place, qui, moyennant une logique de réaménagement adaptée, permet l'augmentation, de la surface agricole.

[1] 356 000 m^3 seront acheminés sur la carrière actuelle pour sa remise en état

Le phasage a donc été étudié pour prendre en compte la nécessité de gérer les volumes de découverte issus de l'exploitation, dans des conditions environnementales satisfaisantes, en prenant en compte :

- les contraintes paysagères en amont, dans l'implantation et la définition de la géométrie des stockages pour limiter leur visibilité (cf. étude paysagère ENCEM) ;
- la nécessité de préserver les caractéristiques agronomiques des sols, dans l'optique de la remise en état agricole, ce qui nécessite une limitation de la hauteur maximale des stockages de terre végétale. Ces aspects sont étudiés en détail dans les études paysagère (réalisée par le bureau d'étude ENCEM) et le diagnostic pédologique et agronomique de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale d'Ile-de-France) ;
- Un réaménagement qui privilégie le retour à l'agriculture dès les premières phases de l'exploitation. Dans la logique du réaménagement coordonnée, les zones réaménagées sont restituées progressivement afin de permettre un retour à l'agriculture dans les meilleures conditions. Celui-ci peut être envisagé de façon progressive entre 5 et 10 ans après le début de l'exploitation de la carrière.

A l'ouverture de la carrière en projet, tant que l'exploitation n'aura pas atteint une ouverture suffisante pour débuter le remblaiement des terrains décaissés, les matériaux de découverte devront être stockés temporairement sur les terrains naturels dans le périmètre d'extraction (700 000 m^3 dont 315 000 m^3 de terre végétale). Ensuite, le réaménagement se fera de façon coordonnée à l'exploitation, d'une part pour sécuriser le site, et d'autre part pour favoriser une intégration plus rapide dans l'environnement et une réutilisation des terrains.

Afin de limiter les volumes stockés qui pourraient être visuellement impactants, l'exploitation débutera sur la partie Nord-Est des terrains, sur la zone qui présente la plus faible épaisseur de découverture. Par rapport à l'option avec la solution de transport par piste, qui impliquait l'ouverture de la zone d'exploitation au Sud-Est, les distances minimales par rapport aux premières habitations du village de Brueil-en-Vexin et à la ferme Saint-Laurent seront plus conservatoires. Respectivement de 420 et 300 m dans le précédent plan d'exploitation, elles passent à 600 et 700 m environ dans le nouveau plan. La distance avec Sailly sera de 600 m environ (1 100 m dans la version précédente), mais reste suffisante pour éviter les nuisances.

Comme il a été indiqué plus haut, la localisation des stockages a été étudiée de manière à en limiter la perception depuis les villages et voies de circulation alentours (cf. photomontages dans l'étude paysagère). Aussi, ils seront positionnés hors des zones topographiquement élevées à l'Ouest, visibles depuis Brueil-en-Vexin et Sailly notamment, et hors bordure Sud, pour éviter la perception directe depuis la Charte et la voie communale n°1. L'emplacement retenu correspond à la bordure Nord-Est des terrains.

Compte tenu des volumes dégagés sur les phases ultérieures, le stockage devra être conservé une quinzaine d'années. Afin de limiter les surfaces en chantier et maintenir une activité agricole maximale, sans compromettre l'avancement de l'exploitation, un stock unique composite sera réalisé. Il comportera à la base les matériaux stériles, lesquels seront recouverts des horizons de terre végétale disposés sélectivement (d'abord l'horizon minéral et puis l'horizon organique) et sur des épaisseurs compatibles avec la préservation des caractéristiques agronomiques des sols en vue de leur reconstitution sur les terrains à réaménager ultérieurement.

La hauteur et la forme du stock ont été définies de manière à créer un écran visuel autour du concasseur qui sera implanté au Sud immédiat (et dont la plateforme sera décaissée de 12 m), notamment depuis les points de vue Nord des hauteurs de Sailly, de Maigremont et des

chemins alentours (cf. caractéristiques dans l'étude paysagère). Il sera entièrement enherbé, et planté sur son versant Nord afin de limiter l'enlèvement de poussières sous l'action du vent.

Précisons que le phasage étudié avec la solution de transport par piste nécessitait également le même type de stockage, avec un volume somme toute légèrement moindre (550 000 m^3), mais ne rendait possible qu'une restitution finale de 60% de terres agricoles (contre plus de 80% dans le projet retenu).

Un autre stock devra également être constitué avant la fin de l'exploitation (en phase 20-25 ans), pour permettre le réaménagement du carreau dans la zone Nord (1,1 million de m^3, dont 340 000 m^3 de terre végétale). Pour limiter l'impact visuel, il sera mis en place en fond de fouille. Son mode de constitution sera identique à celui du stock initial pour ce qui concerne l'ordonnancement des matériaux et le respect de l'épaisseur de stockage de terre végétale.

Tous les stocks de terre végétale nécessaires à l'optimisation de la remise en état agricole (en plus de ces stockages composites, aux phases intermédiaires), seront entreposés sur des hauteurs limitées, et ensemencés dès lors que la durée de stockage dépassera une année, de façon à conserver les propriétés des sols et éviter le développement d'espèces invasives (cf. études paysagère et écologique). Ils seront positionnés sur les zones préalablement remblayées à l'aide des stériles, le long du convoyeur, ou déjà remanié, sur le secteur Nord après reprise du stock, de façon à limiter les surfaces en chantier et optimiser l'activité agricole en cours d'exploitation.

THEMATIQUE AGRICOLE

Décapage, stockage et remise en place des sols agricoles

Les terrains de la carrière en projet sur la commune de Brueil-en-Vexin sont utilisés majoritairement pour l'activité agricole. L'emprise de la carrière en projet s'étend sur environ 104 ha. Le projet, en intégrant l'emprise de la base vie, la piste vers le concasseur et les aménagements, l'emprise des merlons périphériques ainsi que l'emprise des aménagements annexe hors du périmètre ICPE (notamment pour la restitution de chemins périphériques et l'aménagement d'une lisière boisée en bordure du bois de Moussus) représente une surface de 101 hectares. Compte tenu de l'importance de l'incidence potentielle, Ciments Calcia a engagé très tôt une concertation avec le monde agricole et ses représentants de la Chambre d'Agriculture Interdépartementale des Yvelines. Ciments Calcia a confié à la Chambre d'Agriculture la réalisation d'un diagnostic pédologique et agronomique et d'un diagnostic foncier agricole (état des lieux, incidence du projet, compensation).

Le diagnostic agricole a fourni une connaissance détaillée des caractéristiques des sols du secteur concerné et leur potentialité agricole. Le diagnostic a montré que l'essentiel de la zone est occupé par des sols bruns profonds, sains non caillouteux avec une texture équilibrée une bonne réserve eau.

L'exploitation de la carrière se fera, comme dans la carrière actuelle, suivant le principe du réaménagement coordonné à l'exploitation. Lors de la phase de découverte du gisement calcaire, la séparation du sol est du stérile lors de la découverte du gisement calcaire dans l'objectif est une obligation qui s'impose à l'exploitant de carrière. Compte tenu du fort intérêt agricole des sols du projet et suivant les conclusions du diagnostic pédologique et de la bibliographie associée, Ciments Calcia a volontairement retenu des modalités de découverte et de stockages plus élaborées pour conserver leur potentialité agricole.

La terre végétale sera décapée par temps sec et sur sol ressuyé, progressivement, sur la surface nécessaire pour réaliser la découverte correspondant à une année d'exploitation (hors phase d'ouverture où cette surface sera nécessairement plus importante). L'horizon organique et l'horizon minéral seront retirés sélectivement de façon à pouvoir reconstituer la structure du sol sur les zones préalablement remblayées à l'aide des stériles de la découverte. Ciments Calcia se reportera à la carte de synthèse réalisée dans le cadre de l'étude pédologique pour connaître la profondeur du sol suivant les différents secteurs de la carrière en projet. En fonction de l'avancement du remblaiement de la zone exploitée par les stériles, la terre sera soit remise en place de façon coordonnée au décapage, en respectant l'ordonnancement des deux horizons, soit stockée provisoirement.

Un stockage prolongé sera nécessaire lors de la phase d'ouverture de la carrière en raison de l'impossibilité de débuter le réaménagement tant que le carreau d'exploitation n'a pas atteint une extension suffisante pour le permettre. La qualité des sols sera préservée par la limitation des hauteurs de stockage à 3,5 m pour l'horizon minéral et à 2 m pour l'horizon organique et la végétalisation par ensemencement avec un mélange herbacé rustique. Moyennant ces mesures, le sol conservera ses qualités physico-chimiques de fertilité, et sa vie biologique. Dans la mesure du possible, la terre végétale décapée sera utilisée immédiatement ou après un stockage le plus court possible (quelques mois), pour reconstituer le sol d'une parcelle déjà extraite et remblayée. De cette manière, la terre végétale, si elle est manipulée suffisamment sèche, permet de reconstituer un sol qui n'a pas perdu ses qualités physico-chimiques de fertilité, ni sa vie biologique.

Lors de la remise en place du sol, un ameublissement par décompactage des surfaces à régaler de terre végétale sera tout d'abord nécessaire, à l'aide d'une sous-soleuse. Ceci permettra de supprimer la croûte compacte formée par le passage répété des engins acheminant les matériaux de découverture pour le remblaiement, et ainsi de favoriser l'infiltration des eaux.

La reconstitution du sol se fera sur une épaisseur au moins équivalente à l'actuelle (1,5 m), pour assurer un développement optimal des racines et un régime hydrique équilibré. Pour cela, les modalités mises en œuvre seront les suivantes :

- Régalage de terre minérale sur une épaisseur d'environ 1,15 m (sans compacter, ni lisser la surface de l'horizon) ;
- Recouvrement par 35 cm de terre organique (sans la compacter) ;
- Création d'une légère pente afin de garantir l'écoulement de l'eau vers le point bas et éviter ainsi les engorgements.

La terre sera déposée en tas sur la surface à couvrir puis régalée à l'aide d'un chargeur à chenille ou bouteur. Les sols qui viennent d'être reconstitués étant particulièrement sensibles au compactage, il faudra éviter de faire circuler les engins dessus en adoptant une procédure de travail adéquate :

- Mettre en place la terre végétale par bandes ;
- Eviter dans tous les cas de rouler sur la terre végétale ;
- Effectuer la mise en place en reculant ou en travaillant à partir d'une piste.

Quatre semaines doivent s'écouler avant les premiers passages de tracteur agricole sur les surfaces fraîchement reconstituées, pour permettre au sol de se tasser naturellement. Les potentialités du sol seront améliorées par le semi de graminées et de légumineuses. Ces cultures améliorantes seront gérées en prairie de fauche pendant une période de 3 ans.

Impact sur l'économie agricole

A la demande de Ciments Calcia, la Chambre d'Agriculture interdépartementale a réalisé un diagnostic foncier agricole pour évaluer l'impact de la carrière en projet sur l'économie des exploitations.

Sur le plateau du Vexin français, l'activité agricole est majoritairement orientée vers la culture de céréales (maïs, orge, blé), d'oléo-protéagineux (colza, pois, fèveroles). Elle s'étend sur de grandes parcelles (îlots de 15 à 20 ha en moyenne), desservies par des axes routiers ou des chemins agricoles. Quelques pâturages viennent compléter l'espace, dans les fonds de vallée ou aux entrées de villages, comme à Brueil-en-Vexin où ils sont utilisés par des chevaux en périphérie Est du village (centre équestre).

Aucun siège d'exploitation n'est situé dans l'emprise du projet. Les sièges d'exploitation les plus proches du projet de carrière se trouvent sur la commune de Brueil-en-Vexin.

- GAEC du Haubert (ferme du Moulin du Haubert), dont les activités sont le maraîchage, l'élevage de volailles, la culture de céréales (blé, orge, colza, maïs). Les activités de pêche de loisir en étangs et de vente de produits fermiers élaborés sur le site ou provenant d'exploitations voisines relèvent d'une SARL. Les bâtiments se trouvent à 470 m environ du périmètre de la carrière en projet.
- EARL Vandeputte (la Malmaison), qui exploite 130 ha de grandes cultures et des prairies permanentes (vente d'herbe), dont le siège se trouve à 720 m environ du périmètre d'extraction. M. Vandeputte a aussi développé une activité de pension canine et une activité d'entretien d'espaces verts qui relève d'une autre société.

Sept exploitations agricoles sont présentes sur les terrains du projet de carrière :

- l'EARL Ferme du Colombier et Monsieur Jean-Marc Beguin à Sailly (gestion liée). c'est une exploitation orientée vers les grandes cultures.
- l'EARL des Hauts de Gaillon dont les bâtiments se trouvent à Gaillon-sur-Montcient. Elle exploite une surface de 280 ha en grandes cultures sur un parcellaire dispersé sur neuf communes des environs dont Brueil-en-Vexin.
- l'exploitation de maraîchage de Mme Françoise Manfé domiciliée à Sailly, dont le travail des terres céréalières présentes sur la zone du projet est réalisé par l'EARL Ferme du Colombier,

- l'EARL Ferme de la Cavée, exploitation de grandes cultures dont le siège est à Seraincourt (Val d'Oise). C'est une exploitation de grandes cultures.
- l'EARL Vandeputte et le GAEC du Haubert mentionnés plus haut.

La grande majorité de ces exploitations sont pérennes. La rotation principale réalisée sur les parcelles est la suivante : colza - blé - orge. Les exploitants réalisent des cultures de printemps (maïs et orge de printemps).

Ciment Calcia a engagé depuis 2013 une concertation avec les exploitants agricoles dont l'activité pourrait être affectée par le projet afin d'anticiper au mieux les souhaits de relocalisation et d'adapter la gestion du patrimoine foncier agricole de la société en conséquence. L'objectif de cette démarche est d'appréhender les souhaits des exploitants qui peuvent soit souhaiter une compensation en termes de surfaces agricoles de substitution, soit donner la priorité à une compensation financière.

Le diagnostic indique également que le chemin rural n°15 qui est impacté par le projet dès la première phase d'ouverture de la carrière est un axe important pour le déplacement du matériel agricole sur l'axe Sud-est Nord-ouest qui permet d'éviter le bourg de Brueil-en-Vexin.

Par ailleurs Ciments Calcia a intégré la nécessité de maintenir l'accessibilité aux parcelles non exploitées et aux zones réaménagées pendant la totalité de la durée du projet. Un plan dédié aux accès agricoles a été réalisé pour localiser les accès aux engins agricoles à toutes les phases du projet.

THEMATIQUE DU BRUIT

Suite à la présentation de cette thématique, le compte rendu du comité de suivi du 15 décembre 2014 fait état d'une remarque de l'association des Amis du Vexin Français précisant qu'aucune mesure de « bruit initial » (bruit résiduel en l'absence d'exploitation) n'ait été réalisée sur le versant Nord de la vallée de la Montcient, face aux terrains de la carrière en projet. Ciments Calcia a accédé à cette demande en rajoutant deux points de mesure sur les hauteurs de Sailly et de Brueil-en-Vexin (respectivement les points 10 et 11 figurant sur la carte page 68 au chapitre 3 de l'étude d'impact « état initial »). Les mesures de niveau sonore en ces points ont été réalisées le 6 septembre 2016.

THEMATIQUE DES CHIROPTERES

Une étude complémentaire concernant l'impact du projet sur les chiroptères a été réalisés par le bureau d'étude Ecosphère et intégrée dans l'étude globale faune et flore du dossier. Le contenu cahier des charges de l'étude avait fait l'objet d'une réunion de cadrage à la DRIEE le 9 décembre 2013. La finalisation de ce cahier des charges a donné lieu à une série d'échanges entre les services du PNR et Ciments Calcia.

VISITE DES INSTALLATIONS DE LA CARRIERE

A la demande des associations, Ciments Calcia a organisé une visite de l'installation de concassage - criblage à la carrière de Guitrancourt le 19 novembre 2014. Les personnes présentes ont également pu assister à un tir de mine.

LES ENGAGEMENTS DE CIMENT CALCIA

Les engagements pris par Ciments Calcia lors du comité de suivi du 15 décembre 2014 sont listés ci-dessous :

- Exploitation au-dessus de la nappe du cuisien
- Mise en place d'une solution de convoyage par transporteurs à bandes,
- Retour prioritaire à un usage agricole après réaménagement
- Confier la gestion des terrains non restitués à l'agriculture à une collectivité publique ou à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale en vue d'une conservation à finalité écologique et pédagogique
- Maintien de la continuité des liaisons agricoles pendant l'exploitation et du GR
- Mise en place de protections paysagères dès l'obtention de l'Arrêté Préfectoral
- Réalisation d'une expertise du bâti à une distance de 400 m du périmètre d'exploitation
- Information préalable des mairies concernées avant réalisation de chaque tir de mine

Annexe 8 : Formulaire Cerfa 13632

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

N° 13632*06

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-3 et suivants du code forestier

Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information.
veuillez transmettre l'original de la demande à la Direction départementale des territoires (et de la mer) du département dans lequel se situe le défrichement ou à la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF) pour les DOM en recommandé avec avis de réception, par messagerie électronique ou le déposer contre récépissé à la DDT(M) ou à la DAAF.
veuillez en conserver un exemplaire.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

RCS VERSAILLES

N° SIRET : 6 5 4 8 0 0 6 8 9 ou N° PACAGE : ou

N° NUMAGRIT : ou ☐ Aucun numéro attribué

(attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET)

Nom et prénom du demandeur :

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur Qualité :

Particulier, propriétaire du terrain, demandeur mandaté par le propriétaire du terrain pour déposer cette demande (1), représentant des personnes morales propriétaires du terrain ou bénéficiant de son expropriation (2), exploitant susceptible de bénéficier d'une autorisation de carrière (3), collectivité,...

Raison sociale pour les personnes morales : CIMENTS CALCIA - LES TECHNODES 78931 GUERVILLE

POUR LES PERSONNES MORALES OU LES INDIVISIONS

Nom du représentant légal : BRICAUD

Prénom du représentant légal : JEAN-FRANÇOIS

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) :

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Adresse : AVENUE VICTOR HUGO BP 30

Code postal : 78440 Commune : GARGENVILLE

Téléphone : 0 1 3 4 9 7 1 8 0 0 ; (Fixe) (Mobile)

Mél : jbricaud@ciments-calcia.fr

(1) Dans ce cas, ne pas omettre de joindre les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire.
(2) Joindre l'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande ou démontrant sa qualité à bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique
(3) Joindre échéancier prévisionnel des travaux de défrichement.

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS :

Dénomination de la propriété contenant les terrains à défricher : _____

COMMUNE	LIEU(X)-DIT(S)	SECTION	PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE (HA)	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE (HA)	CLASSEMENT AU PLU(1)
BRUEIL-en-VEXIN	LE BOIS DE MOUSSUS	B	29	54a 50ca	02a 81ca	Ac
"	SAINT-LAURENT	B	84	54a 40ca	01a 67ca	Ac
"	LA MARNIÈRE DE MOUSSUS	B	87	9ha 75a 20	00a 03ca	Ac
"	LA MARNIÈRE DE MOUSSUS	B	120	1ha 03a 20	21a 49ca	Ac
"	Bois DE L'AUNAY	C	1	3ha 16a 69	36a 52ca	N
"	Bois DE ST LAURENT	D	73	1ha 08a 11	5a 77ca	N
"	Bois DE ST LAURENT	D	99	6ha 90a 23	12a 23ca	N
GUITRANCOURT	LE CHAMP DE ST LAURENT	B	6	15ha 28a 30	5a 47ca	NC2
"	L'AUNAY	B	8	24ha 90a 73	31a 01ca	N

(1) S'il existe un PLU dans la commune, préciser le classement de la parcelle et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé».

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : 1 hectares 25 ares 00 centiares

But du défrichement *(Mise en culture, réouverture des espaces pastoraux, carrière, construction individuelle, lotissement, camping...)* :

EXPLOITATION DE CARRIERE, MISE EN PLACE CONVOYEUR A BANYE

AUTRES PERSONNES QUE LE DEMANDEUR CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉFRICHEMENT (NU-PROPRIÉTAIRE, CO-INDIVISAIRE, USUFRUITIER, ...) :(1)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ	ADRESSE	TÉLÉPHONE

(1) fournir les mandats éventuels

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1)

Pièces	Type de demandeur concerné / type de projet concerné	Pièce jointe
Plan de situation (extrait de carte au 1/25000ème ou au 1/50000ème) indiquant les terrains à défricher.	tous	☒ JOINT DAE
La ou les feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et sur laquelle le demandeur indiquera précisément les limites de la zone à défricher.	tous	☒ JOINT DAE
Attestation de propriété (extrait de matrice cadastrale, acte notarié)	tous	☒ JOINT DAE
• Décision de l'Autorité environnementale dispensant le pétitionnaire de la réalisation d'une étude d'impact *ou dans le cas contraire :* • Etude d'impact	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, inférieure à 25 hectares et supérieure ou égale à 0,5 ha	☐ ☒ JOINT DAE
Etude d'impact *	Défrichement d'une superficie totale, même morcelée, égale ou supérieure à 25 hectares	☐
Le cas échéant		
Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains en cause, si ce dernier n'est pas le demandeur.	Si le demandeur n'est pas le propriétaire (hors cas d'expropriation et hors cas des servitudes pour distribution d'énergie)	☐
Copie de la déclaration d'utilité publique	Si le demandeur bénéficie de l'expropriation pour cause d'utilité publique	☐
Accusé de réception du dépôt de la demande d'autorisatiuon de défrichement par le demandeur au propriétaire.	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour distribution d'énergie prévue aux articles L.323-4 et L.433-6 du code de l'énergie	☐
Les pièces justifiant que le représentant légal du demandeur a qualité pour présenter la demande d'autorisation de défrichement (délibération du Conseil d'Administration, statuts de la société indiquant les pouvoirs du P.D.G. ou du gérant,).	Personne morale autre qu'une collectivité.	☒ JOINT DAE
Echéancier prévisionnel des travaux de défrichement.	Exploitant de carrière.	☒ JOINT DAE
Une délibération du conseil municipal (ou de l'assemblée délibérante de l'organisme propriétaire des terrains) autorisant le maire (ou le mandataire de l'assemblée délibérante) à déposer la demande d'autorisation de défrichement.	Collectivité	☐
Evaluation des incidences Natura 2000 (cette évaluation des incidences peut être intégrée à l'étude d'impact))	une évaluation des incidences natura 2000 pour les défrichements soumis à étude d'impact et également pour ceux non soumis à étude d'impact dès lors qu'ils figurent sur la première liste locale départementale prévue à l'article R.414-27, 25° du code de l'environnement	☒ JOINT DAE

** Dans le cadre d'opération soumise à autorisation au titre des installations classées énumérées au titre Ier du livre V du code de l'environnement, une étude d'impact est obligatoire quelle que soit la superficie du projet*

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : BRICAUD JEAN FRANÇOIS

- **certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;**
- **certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.**

Je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2.

A ma connaissance, les terrains, objet de la demande (*)

☐ **ont été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.**

☒ **n'ont pas été parcourus par un incendie durant les quinze années précédant celle de la présente demande.**

(*) cocher la mention utile

Fait le |2|8|/|0|6|/|2|0|1|7|

Signature

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORETS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |__|__|/|__|__|/|__|__|__|__|